

# Centre d'Études Jacques Georgin

Analyses socio-économiques environnementales, éducatives, culturelles, scientifiques et politiques relatives à la Région bruxelloise , à la Région Wallonne et à la Fédération Wallonie-Bruxelles

## Etude n°3-2022 du Centre d'Études Jacques Georgin

### Évolution à moyen terme de l'activité économique et de l'emploi en Région bruxelloise.

**Analyse de l'évolution du PIB, de la valeur ajoutée, de l'emploi intérieur, des revenus des ménages et de l'inflation en Région bruxelloise.**

**Incidence à moyen terme des contributions et des complémentarités avec les autres entités fédérées de la Belgique**



## **TABLE DES MATIÈRES**

# **Évolution à moyen terme de l'activité économique et de l'emploi en Région bruxelloise.**

<b>I. Introduction</b>	3
<b>II. L'activité économique</b>	4
2.1 Évolution du PIB à prix courant	4
2.2 Évolution du PIB en volume	6
2.3 Évaluation des pertes de richesse réelles liées aux mesures anti-pandémiques	7
2.4 Structure des valeurs ajoutées sectorielles	9
2.5 Évolution des valeurs ajoutées sectorielles	12
2.6 Contribution des valeurs ajoutées sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée régionale à moyen terme	14
<b>III. L'emploi intérieur</b>	15
3.1 Évolution de l'emploi intérieur par Région	16
3.2 Évolution des emplois intérieurs sectoriels	17
3.3 Contribution des emplois sectoriels à la croissance de l'emploi à moyen terme	19
<b>IV Contributions des valeurs ajoutées et des emplois sectoriels à la croissance à moyen terme en Région bruxelloise</b>	21
4.1 Croissance à moyen terme des valeurs ajoutées et des emplois	21
4.2 Contributions à la croissance globale des valeurs ajoutées et des emplois sectoriels	21
<b>V. Facteurs déterminant la compétitivité en Région bruxelloise</b>	23
5.1 Évolution des productivités régionales du travail par personne	23
5.2 Évolution des rémunérations salariales régionales par personne	24

5.3 Évolution des compétitivités régionales	26
5.4 Évolution du Produit Intérieur Brut, de l'emploi intérieur et de la productivité par personne en Région bruxelloise	28
5.5 Évolution de la Productivité, de la rémunération des salariés par personne et de la compétitivité en Région bruxelloise	29
<b>VI. Évolution des revenus des ménages</b>	31
6.1 Évolution du revenu des ménages en Région bruxelloise	31
6.2 Évolution du revenu disponible courant par personne en Région bruxelloise	33
6.3 Rôle de la polarisation des revenus	36
6.4 Rôle de la politique socio-fiscale	37
<b>VII. Inflation et Indexation</b>	38
7.1 Mesure de l'inflation	38
7.2 Facteurs déterminant l'inflation	38
7.3 L'inflation et l'indexation des salaires	39
7.4 Évolution de l'inflation en Belgique	40
7.5 Prévisions d'indexation	43
<b>VIII. Conclusions</b>	44
8.1 Conclusions	44
8.1.1 Activité économique	44
8.1.2 Emploi	45
8.1.3 Contributions sectorielles à l'activité économique et à l'emploi	45
8.1.4 Revenus des ménages	46
8.1.5 Inflation et indexation	47
8.2 Perspectives à moyen terme	47
<b>IX. Bibliographie</b>	47
<b>ANNEXES</b>	49
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b>	50
Liste des figures	50
Liste des tableaux	50



# Évolution à moyen terme de l'activité économique et de l'emploi en Région bruxelloise

## I. Introduction

Cette étude présente les principaux résultats relatifs aux évolutions à moyen terme des indicateurs socio-économiques qui représentent l'environnement macroéconomique de la Région bruxelloise.

Elle se focalise en particulier sur l'évolution de l'activité économique et de l'emploi intérieur de cette Région analysée selon l'approche du lieu de travail. Cette approche permet d'analyser la composition et l'évolution du tissu productif bruxellois centré essentiellement sur le développement des services qui y occupe une place primordiale (> 90% de la valeur ajoutée régionale) et dans une moindre mesure sur le développement de l'industrie, de la construction et de l'énergie qui n'y occupe qu'une place nettement plus restreinte (< 10% de la valeur ajoutée régionale).

Les principaux agrégats considérés seront:

- l'évolution du PIB à prix courant et en volume,
- la structure et l'évolution des valeurs ajoutées sectorielles-
- leur contribution à la croissance de la valeur ajoutée régionale.

L'évolution de l'emploi intérieur sera également considérée pour les différentes régions ainsi que l'évolution des emplois sectoriels et leur contribution à la croissance de l'emploi régional. Une comparaison des contributions sectorielles des valeurs ajoutées et des emplois à l'évolution globale de ces agrégats sera ensuite effectuée et permettra de différencier les apports sectoriels en termes de croissance globale de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur de la Région considérée.

L'étude analysera ensuite les principaux facteurs déterminants de la compétitivité en termes de liens entre la productivité et les coûts du travail qui conditionnent le développement à moyen terme de l'activité économique et de l'emploi au sein des différentes Régions.

À cette fin, l'étude examinera l'évolution des productivités régionales et des rémunérations salariales par personne afin d'être en mesure d'expliquer l'évolution des compétitivités régionales.

Ces facteurs seront ensuite mis en regard avec l'évolution du PIB et de l'emploi intérieur au niveau de la Région bruxelloise.

L'étude se poursuivra en considérant le même environnement macroéconomique mais en se focalisant cette fois sur l'évolution des revenus des ménages en Région bruxelloise analysé selon l'approche du lieu de résidence qui conditionnera le pouvoir d'achat de ces ménages et dont résultera la demande intérieure adressée à l'économie de cette Région.

Cette section permettra au moyen d'une analyse de l'évolution du revenu disponible courant par personne de mettre en évidence le rôle de la polarisation des revenus et de la redistribution résultant de la politique socio-fiscale nationale et régionale.

L'étude se prolongera enfin par une analyse de l'inflation et ses conséquences sur les coûts du travail et la compétitivité des entreprises ainsi que sur la préservation du pouvoir d'achat des ménages induite par le mécanisme d'indexation automatique des salaires propre à la Belgique.

Une analyse particulière des implications de cette indexation au cours de la période récente y sera également considérée.

Cette section examinera la mesure de l'inflation au moyen de l'évolution historique et récente de différents indices particuliers (indice des prix à la consommation national et harmonisé, indice santé, indice santé lissé, indice pivot) et analysera les facteurs déterminants de cette inflation ainsi que ses conséquences sur l'indexation des salaires et la compétitivité des entreprises. Les prévisions d'indexation y seront également examinées.

D'un point de vue méthodologique, les évolutions prévisionnelles des principaux agrégats présentés dans cette étude se fondent sur le modèle régional HermReg développé par le Bureau Fédéral du Plan (BFP) en collaboration avec les Régions.

Ce modèle permet de ventiler, au niveau des trois régions, les principaux agrégats macroéconomiques enregistrés au niveau national selon un mécanisme de répartition hiérarchiquement descendante de type « topdown ».

Les observations étant généralement disponibles jusqu'en 2021, une projection de court terme sera effectuée pour l'année 2022 et des projections de moyen terme couvriront la période 2023 à 2027.

L'horizon temporel de notre analyse portera **pour les analyses historiques**, sur la période 2000-2024.

**Pour la période récente**, l'analyse se focalisera essentiellement sur l'évolution des agrégats macroéconomiques considérés au cours **des deux dernières législatures** (2014-2019 et 2019-2024) qui seront comparées entre elles.

La fin de la législature actuelle (2022-2024) sera couverte par les projections à moyen terme du BFP ce qui nous permettra d'analyser les agrégats considérés sur l'ensemble de cette législature.

Les événements récents (pandémie et évolution de la situation géopolitique) nous imposent cependant de porter une attention particulière à la période récente (législature 2019-2024) par rapport à la période historique en différenciant les analyses des agrégats macroéconomiques considérés par rapport à ces deux périodes et en soulignant les implications des événements récents sur les performances enregistrées au cours de la dernière législature ainsi que leur influence sur les prévisions macroéconomiques de fin de législature (2022-2024).

Il conviendra en outre de mentionner que la Sixième Réforme de l'État a entraîné le transfert de nouvelles compétences vers les autorités régionales permettant de disposer de nouveaux leviers en vue de mener ses propres politiques d'expansion économiques et d'emploi.

Ces nouvelles opportunités permettent dès lors aux autorités régionales d'être dans une situation plus favorable en vue de relever les nombreux défis induits par les événements enregistrés au cours de la période récente de manière à restaurer au moins partiellement le niveau de l'activité économique et de l'emploi et partant de résorber le surcroît de chômage induit par la situation récente au sein des différentes Régions.

## II. L'activité économique

Cette section analysera les évolutions de l'activité économique durant les deux dernières législatures.

La législature actuelle (2019-2024) sera marquée par un repli sensible de l'activité économique en 2020 suite à la pandémie du coronavirus et les différentes mesures prises pour la combattre ont fortement impacté le PIB des différentes Régions pendant cette année et ont occasionné une perte de richesse réelle irréversible malgré la reprise amorcée depuis le début de l'année 2021 et qui se poursuivra à un rythme plus modéré pendant les années suivantes de la législature.

Les événements récents ont eu pour conséquence d'entraîner une hausse structurelle des prix de l'énergie en réponse à la dégradation du contexte international.

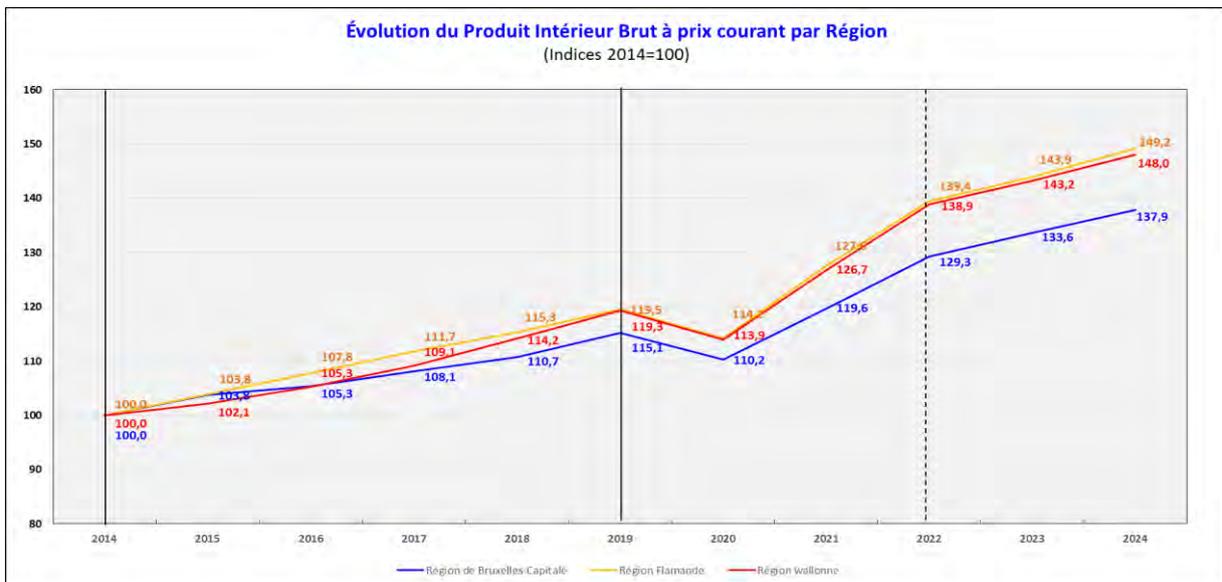
La crise laissera en conséquence un impact majeur sur l'activité économique et ce dernier risque de s'inscrire dans la durée suite à la reprise de l'inflation importée qui en résulte. La croissance projetée restera néanmoins positive pour les années de cette fin de législature (2022-2024).

## 2.1 Évolution du PIB à prix courant

Le graphique de la figure 1 ci-après représente les évolutions en indice (2014=100) des PIB à prix courant des trois Régions durant les deux dernières législatures.

**Pendant la législature précédente** (2014-2019), le PIB à prix courant s'est accru de +15,1 points d'indice en Région bruxelloise ce qui représente l'accroissement le plus faible des trois Régions, suivi de la Région wallonne avec un accroissement de 19,3 points d'indice et de la Région flamande avec un accroissement légèrement supérieur (19,5 points d'indice) ce qui représente l'accroissement le plus élevé.

**Figure 1 Évolution des PIB à prix courant par Région en indice (2014=100)**



Source : Bureau fédéral du plan et calculs d'auteur

Ces accroissements n'ont pas connu d'inflexions particulières durant cette législature. Seule la Région bruxelloise a connu une légère inflexion entre 2015 et 2016 et un rattrapage en fin de législature.

**Pendant la législature actuelle** (2019-2024), et selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, le PIB à prix courant devrait s'accroître de +22,7 points d'indice en Région bruxelloise ce qui reste l'accroissement le plus faible des trois Régions mais dont la progression (+7,6 points d'indice) par rapport à la législature précédente est également la plus faible des trois régions.

La Région wallonne reste en seconde position avec un accroissement de +28,7 points d'indice et une progression de +9,4 points d'indice par rapport à la législature précédente. La Région flamande avec un accroissement de +29,7 points d'indice reste l'accroissement le plus élevé des trois Régions et enregistre également la progression la plus élevée (+10,1 points d'indice) par rapport à la législature précédente.

Comme expliqué précédemment, la législature actuelle a connu une inflexion importante des PIB régionaux à prix courant en 2020 suite aux mesures anti-pandémiques

- **Entre 2019 et 2020**, ces PIB ont reculé de -4,9 points d'indice en Région bruxelloise où ce recul est le plus faible des trois régions, suivi de la Région flamande avec un recul de -5,3

points d'indice et de la Région wallonne avec un recul de -5,5 points d'indice où ce recul est le plus élevé.

- **Entre 2020 et 2021**, un rattrapage est intervenu pour toutes les Régions. Le PIB a augmenté de +9,4 points d'indice en Région bruxelloise où cet accroissement est le plus faible des trois régions, suivi de la Région wallonne avec un accroissement de +12,8 points d'indice et de la Région flamande avec un accroissement de +13,4 points d'indice où cet accroissement est le plus élevé.

- **Entre 2021 et 2022**, l'accroissement s'est atténué pour toutes les régions à l'exception de la Région bruxelloise où le PIB a augmenté de +9,7 points d'indice ce qui reste néanmoins l'accroissement le plus faible des trois régions, suivi de la Région flamande avec un accroissement de +11,9 points d'indice et de la Région wallonne avec un accroissement de +12,2 points d'indice ce qui représente l'accroissement le plus élevé; les projections pour les années suivantes de la législature font état d'accroissements qui se sont encore davantage atténués par rapport à 2022.

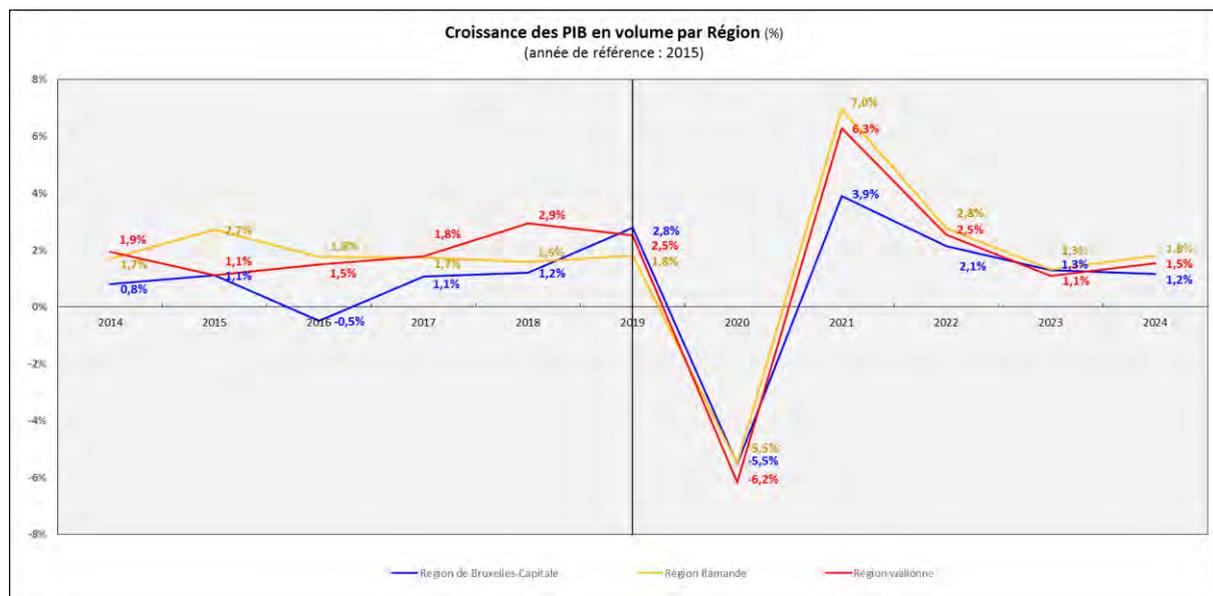
- **Entre 2023 et 2024**, le PIB a augmenté de +4,3 points d'indice en Région bruxelloise où cet accroissement est devenu le plus faible des trois régions, suivi de la Région wallonne avec un accroissement de +4,9 points d'indice et de la Région flamande avec un accroissement de +5,2 points d'indice où cet accroissement est devenu le plus élevé.

## 2.2 Évolution du PIB en volume

Le graphique de la figure 2 ci-après représente l'évolution des PIB en volume des trois Régions selon l'année de référence 2015 durant les deux dernières législatures.

Pendant la législature précédente (2014-2019), le PIB en volume en Région bruxelloise s'est accru avec un taux de croissance annuel moyen de 1,13% pendant cette période ce qui représente le taux de croissance moyen le plus faible des trois Régions, suivi de la Région flamande avec un taux de croissance moyen de 1,92% et de la Région wallonne avec un taux de croissance moyen de 1,97% qui représente le taux de croissance moyen le plus élevé.

**Figure 2 Évolution des PIB en volume par région (année de référence 2015)**



Source : Bureau fédéral du plan et calculs d'auteur

Durant cette législature 2014-2019, la Région bruxelloise a connu un taux de croissance négatif en 2016 (-0,5%), une inflexion de son taux de croissance en 2018 (+1,2%) qui reste

cependant supérieur à son taux de croissance moyen sur la législature (+1,13%) et un rattrapage par rapport à ce taux en fin de législature (+2,78% en 2019).

La Région flamande a connu en 2015 un taux de croissance (+2,71%) supérieur à son taux de croissance annuel moyen sur la période (+1,92%).

Durant les autres années de la législature, ces taux sont restés proches du taux moyen. La Région wallonne a connu également une inflexion de son taux de croissance en 2015 (+1,1%) par rapport à son taux de croissance annuel moyen (+1,97%), et un accroissement de ce taux au-delà du taux moyen en 2018 (+2,94%).

Pendant la législature actuelle (2019-2024), et selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, le PIB en volume (année de référence 2015) devrait s'accroître avec un taux de croissance annuel moyen de 0,54% en Région bruxelloise ce qui reste le taux de croissance moyen le plus faible des trois régions mais dont le recul (-0,33 points de %) par rapport à celui de la législature précédente reste comparable à celui des autres Régions.

La Région wallonne passe en deuxième position avec un taux de croissance annuel moyen de +0,98% et un recul de -0,4 points de % par rapport à la législature précédente qui représente le recul le plus sévère des trois Régions.

La Région flamande avec un taux de croissance annuel moyen de +1,39% devient le taux de croissance le plus élevé des trois Régions et enregistre un recul (-0,31 points de %) comparable à celui de la Région bruxelloise par rapport à celui de la précédente législature.

Comme déjà détaillé antérieurement, la législature actuelle a connu une inflexion importante des PIB régionaux en volume en 2020 suite aux mesures anti-pandémiques.

En 2020, suite à la brusque récession de l'économie belge (-5,66%) qui n'a épargné aucune des trois Régions, on observe un net recul des taux de croissance des PIB régionaux en volume; -5,5% pour les Régions bruxelloise et flamande et -6,2% pour la Région wallonne où ce recul est le plus élevé.

En 2021, un rattrapage est intervenu pour toutes les Régions mais de manière différenciée entre celles-ci.

Le taux de croissance du PIB est de +3,9% en Région bruxelloise où ce taux reste le plus faible des trois régions, suivi des Régions flamande et wallonne avec des taux de croissance de respectivement 6,95% et 6,3%. La Belgique enregistrera cette année un taux de croissance de 6,24%.

En 2022, le taux de croissance du PIB en volume s'est atténué pour toutes les Régions: le taux de croissance du PIB en volume est 2,15% en Région bruxelloise où ce taux est le plus faible et s'est atténué le moins des trois régions, suivi de la Région wallonne où ce taux est de 2,55% et de la Région flamande où ce taux est le plus élevé (2,76%) et s'est atténué le plus.

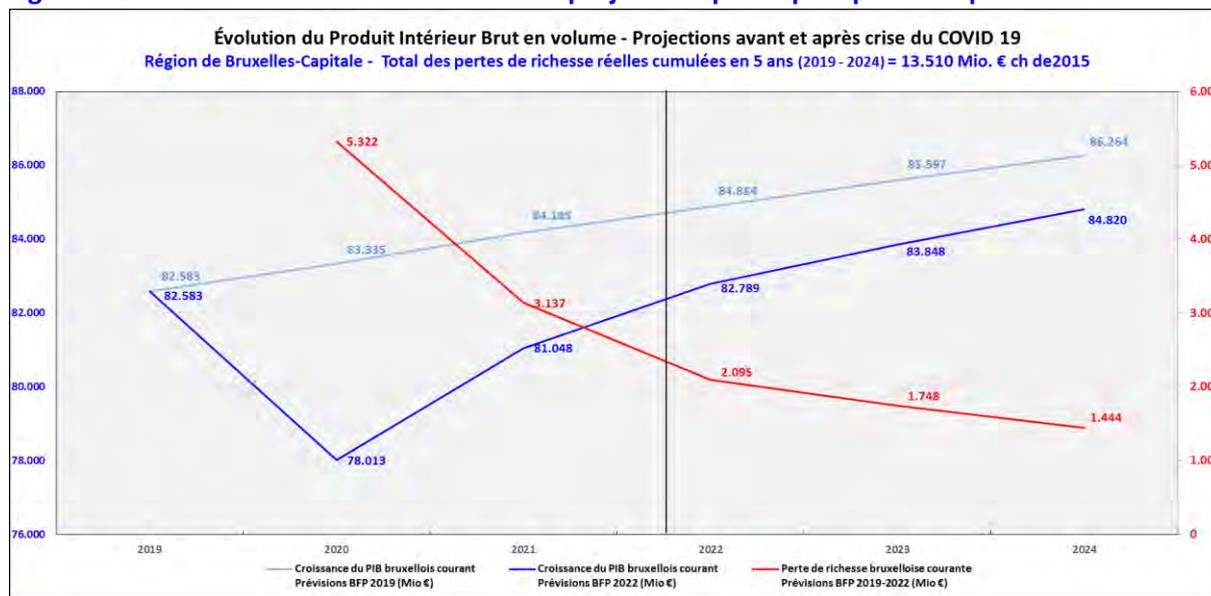
Les projections pour les années suivantes de la législature font état de taux de croissance annuels moyens qui se sont encore davantage atténués par rapport à 2022 en raison de la reprise de l'inflation suite au renchérissement du prix de l'énergie et de la nouvelle situation géopolitique en Europe (guerre en Ukraine) faisant planer de grandes incertitudes sur les marchés en termes d'approvisionnement en énergie et matières premières.

Entre 2022 et 2024, l'estimation du taux de croissance annuel moyen du PIB en volume est de 1,22% pour la Région bruxelloise où ce taux est le plus faible des trois régions, suivi de la Région wallonne avec un taux de croissance annuel moyen estimé à 1,32% et de la Région flamande avec un taux estimé à 1,56% où ce taux est le plus élevé des trois Régions.

## 2.3 Évaluation des pertes de richesse réelles liées aux mesures anti-pandémiques.

En dépit d'une reprise amorcée depuis l'année 2021 et d'un retour à des croissances comparables aux années pré-pandémiques, il convient de noter que l'on enregistre sur la durée de la législature une perte de richesse réelle irrattrapable mais non directement perceptible.

**Figure 3 Évolution du PIB en volume selon les projections pré et post pandémiques du BFP**



Source : Bureau fédéral du plan et calculs d'auteur

Afin de quantifier cette perte de richesse en termes réels, la différence entre les projections pré et post pandémiques du Bureau fédéral du Plan sur la durée de la législature (2019-2024) permettra d'évaluer la perte de richesse cumulée pendant cette période comme l'indique le graphique de la figure 3 ci-dessus pour la Région bruxelloise.

La courbe supérieure représente la croissance du PIB réel bruxellois relative à la période 2019-2024 selon les projections du Bureau Fédéral du Plan effectuée en 2019.

La courbe inférieure représente la croissance du PIB réel bruxellois relative à la même période selon les projections du BFP effectuée en 2022.

La surface entre les deux courbes représente la perte de richesse réelle liée aux conséquences de la lutte anti-pandémique durant cette période.

Il convient de constater que la perte la plus sévère intervient en 2020 mais que le rattrapage intervenu les années suivantes ne permet pas de rejoindre le chemin de croissance initialement prévu par les projections pré-pandémiques du BFP effectuées en 2019.

La courbe en rouge (échelle de droite) de la figure 3 et la dernière ligne du tableau 1 ci-dessous permettent de quantifier la perte de richesse annuelle réelle ainsi que la perte cumulée enregistrée au cours de ces cinq années.

Le Tableau 1 ci-dessous indique les pertes de richesse annuelles et cumulées enregistrées par la Région bruxelloise au cours de la législature actuelle (2019-2024) résultant des différences de prévisions pré et post pandémiques effectuées par le BFP.

Le Tableau 2.a indique les pertes de richesse annuelles et cumulées enregistrées par les Régions et la Belgique sur la même période et le Tableau 2.b compare les pertes de richesse réelles des Régions exprimées en parts des pertes de richesse de la Belgique avec les parts des PIB régionaux dans le PIB national en 2019.

**Tableau 1 Évolution du PIB réel selon les projections pré et post pandémique du BFP**

PIB VOL - RBC (Millions € ch 2015)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Croissance du PIB réel bruxellois Prévisions BFP 2019 (Mio € ch 15)	82.583,4	83.334,9	84.184,9	84.883,7	85.596,7	86.264,3	424.264,5
Croissance du PIB réel bruxellois Prévisions BFP 2022 (Mio € ch 15)	82.583,4	78.012,7	81.047,9	82.788,5	83.848,5	84.819,9	410.517,5
Perte de richesse réelle bruxelloise Prévisions BFP 2019-2022 (Mio € ch 15)	0,0	5.322,2	3.137,0	2.095,1	1.748,2	1.444,4	13.747,0

Source : Bureau fédéral du plan et calculs d'auteur

**Tableau 2.a Évolution des pertes de richesse annuelles et cumulées de 2019 à 2024 par Région**

Perte de Richesse (Moi. € ch 15)	2020	2021	2022	2023	2024	2020-2024
Région de Bruxelles-Capitale	5.322,2	3.137,0	2.095,1	1.748,2	1.444,4	13.747,0
Région Flamande	18.246,9	5.338,1	1.958,8	2.225,4	1.083,4	28.852,7
Région wallonne	7.636,7	2.812,4	1.362,4	1.433,4	972,0	14.216,8
Entité Wallonie-Bruxelles	12.831,1	6.018,3	3.570,5	3.123,6	2.259,7	27.803,2
<b>Belgique</b>	<b>31.218,5</b>	<b>11.307,0</b>	<b>5.461,9</b>	<b>5.468,4</b>	<b>3.557,8</b>	<b>57.013,7</b>

Source : Bureau fédéral du plan et calculs d'auteur

**Tableau 2.b Répartition régionale des pertes de richesse et des PIB nationaux de 2019 à 2024**

Perte de Richesse (Mio. € ch 15)	2020-2024	Rp Prt Rch	% PIB Reg	PIB 2019	Rp PIB 2019	Rp Prt-Rp PIB
Région de Bruxelles-Capitale	13.747,0	24,1%	16,6%	82.583,4	18,5%	5,6%
Région Flamande	28.852,7	50,6%	11,1%	259.345,3	58,1%	-7,5%
Région wallonne	14.216,8	24,9%	13,7%	104.080,9	23,3%	1,6%
Entité Wallonie-Bruxelles	27.803,2	48,8%	15,0%	185.810,9	41,7%	7,1%
<b>Belgique</b>	<b>57.013,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>12,8%</b>	<b>446.000,3</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,0%</b>

Source : Bureau fédéral du plan et calculs d'auteur

- Pour la Région bruxelloise, la perte de richesse cumulée sur cette période s'élève à 13,75 milliards d'euros représentant 24,1% de la perte de richesse réelle de la Belgique et 16,6% du PIB bruxellois qui représente 18,5% du PIB national en 2019.

- Pour la Région flamande, la perte cumulée s'élève à 28,85 milliards d'euros sur la même période représentant 50,6% de la perte de richesse réelle de la Belgique et 11% du PIB flamand qui représente 58% du PIB national en 2019.

- Pour la Région wallonne, cette perte s'élève à 14,22 milliards d'euros, période représentant 24,9% de la perte de richesse belge et 13,7% du PIB wallon qui représente 23,3% du PIB national en 2019.

- Nous considérons également l'entité (fictive) Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup> pour laquelle la perte cumulée s'élève à 27,8 Milliards d'euros représentant 48,8% de la perte de richesse belge et 15% du PIB de cette entité qui représente 41,7% du PIB national.

Pour la Belgique, la perte de richesse totale s'élève en conséquence à 57 Milliards d'euros ce qui représente 12,8% du PIB national en 2019.

En comparant la répartition régionale de la perte de richesse nationale liée à la pandémie avec la répartition régionale du PIB national, (Tableau 2.b), il apparaît que la part de perte de richesse bruxelloise est supérieure de +5,6 point de % à celle occupée par le PIB de cette Région dans le PIB national et la part wallonne est supérieure de de + 1,6 points de % à celle du PIB de cette Région dans le PIB national. La part de perte de richesse de l'entité Wallonie-Bruxelles est en conséquence supérieure de 7,1 point de % à celle occupée par le PIB de cette entité dans le PIB national.

La part de perte de richesse flamande est quant à elle inférieure de -7,5 points de % à celle occupée par le PIB de cette Région dans le PIB national.

<sup>1</sup> L'Entité fictive Wallonie-Bruxelles regroupe la somme des Régions wallonne et bruxelloise ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles lorsque cette dernière est concernée par l'agrégat considéré.

## 2.4 Structure des valeurs ajoutées Sectorielles

L'étude se focalise dans ce point 2.4 de manière plus précise sur la structure des économies de chaque Région afin de mettre en évidence des complémentarités sectorielles et particulièrement entre les Régions wallonne et bruxelloise.

La figure 4 et le tableau 3 ci-après représentent pour l'année 2021 la répartition sectorielle des valeurs ajoutées à prix courant selon leur importance relative au sein de la structure économique de chaque Région concernée ainsi que pour l'entité Wallonie-Bruxelles et pour la Belgique.

L'examen du tableau et des figures permet de mettre en évidence des complémentarités sectorielles évidentes entre la Région bruxelloise et la Région wallonne de sorte que la répartition sectorielle des valeurs ajoutées de l'entité Wallonie-Bruxelles selon leur importance relative se rapproche davantage de la répartition de la Région flamande que celle des Régions bruxelloise et wallonne prises isolément. Les axes tertiaires de l'entité Wallonie-Bruxelles y sont renforcés et les axes secondaires plus réduits par rapport aux axes correspondants de la Région flamande (fig. 4.e).

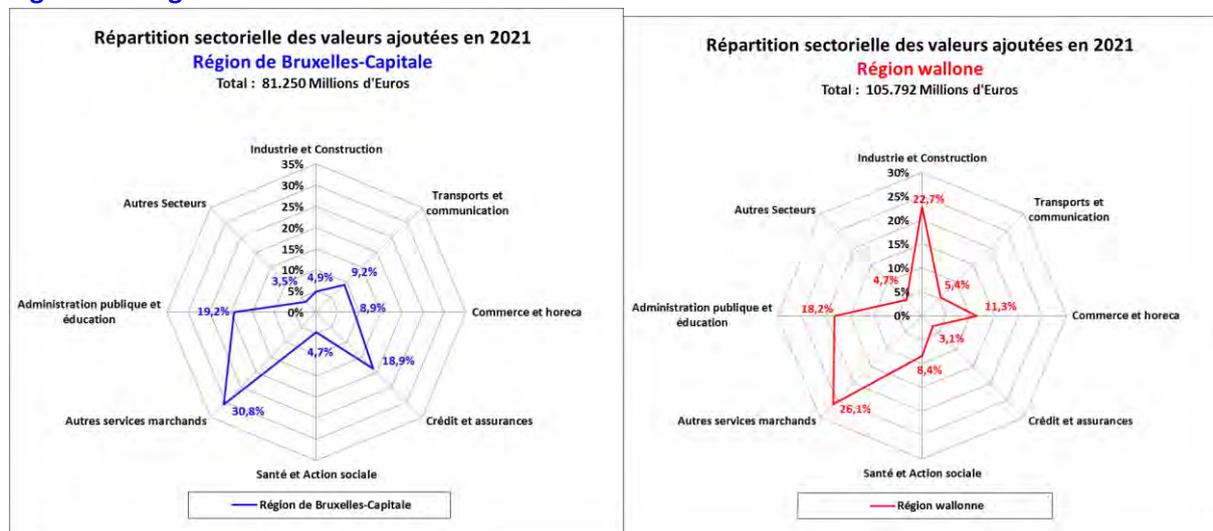
La Région (Figure 4.a) est caractérisée en 2021 par une forte concentration de sa valeur ajoutée dans les autres services marchands<sup>2</sup> (30,8%), les secteurs du crédit et assurances (18,9%) ainsi que dans les services d'administration et d'enseignement (19,2%).

Ces secteurs représentent près de 70% de la valeur ajoutée totale de la Région. Le secteur du commerce et de l'Horeca représente 8,9%, le secteur des transports et communication 9,2%, le secteur de la santé et de l'action sociale, 4,7% et les secteurs de l'industrie et de la construction 4,85%.

**Figure 4 Répartition sectorielle des valeurs ajoutées à prix courant selon leur importance relative**

**Figure 4.a Régions bruxelloise et wallonne**

**Figure 4.b Région wallonne**

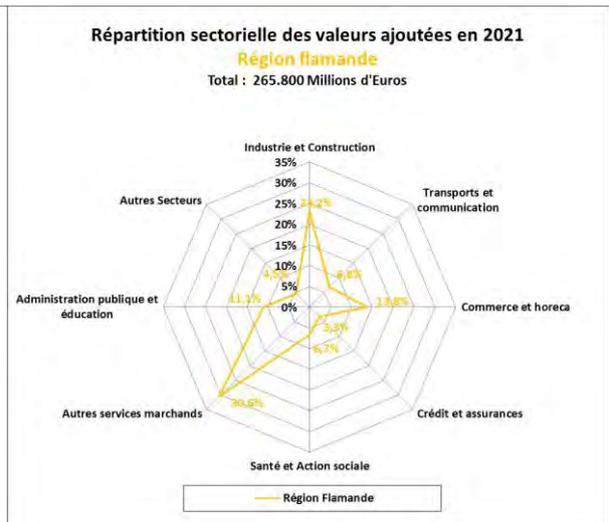
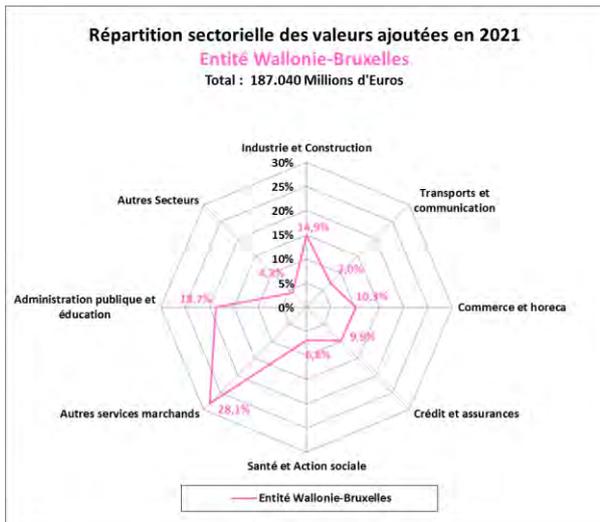


Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

**Figure 4.c Entité Wallonie-Bruxelles**

**Figure 4.d Région flamande**

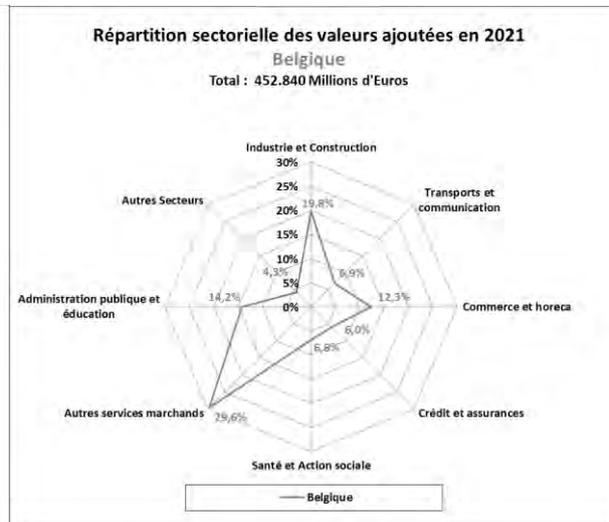
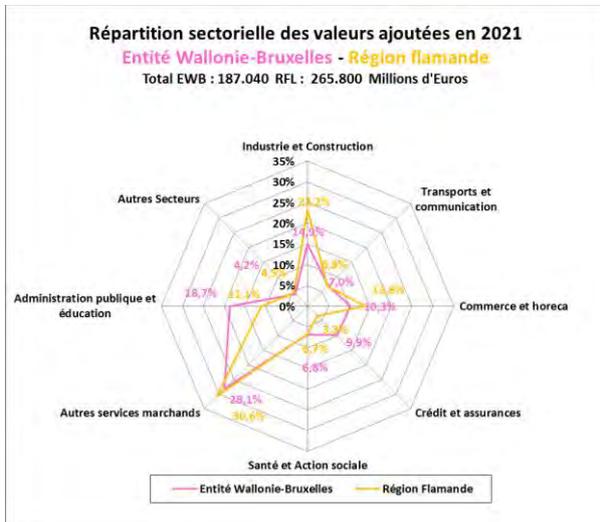
<sup>2</sup> Les autres services marchands se composent des services suivants : édition, audiovisuel et diffusion, activités informatiques et services d'information, activités immobilières, activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses, recherche-développement scientifique, autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien, arts, spectacles et activités récréatives et autres activités de services.



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Figure 4.e Entité Wal-Brux et Région flamande

Figure 4.f Belgique



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

**Tableau 3 Répartition sectorielle des valeurs ajoutées des Régions de la Belgique**

Répartition sectorielle des valeurs ajoutées à prix courant des Région et de la Belgique en 2021 (%)					
Secteurs / Régions	RBC	RWL	EWB	RFL	BEL
Industrie et Construction	4,85%	22,70%	14,94%	23,20%	19,79%
Transports et communication	9,20%	5,40%	7,05%	6,83%	6,92%
Commerce et horeca	8,88%	11,31%	10,25%	13,79%	12,33%
Crédit et assurances	18,87%	3,10%	9,95%	3,29%	6,04%
Santé et Action sociale	4,73%	8,44%	6,83%	6,73%	6,77%
Autres services marchands	30,76%	26,13%	28,14%	30,61%	29,59%
Administration publique et éducation	19,23%	18,24%	18,67%	11,09%	14,22%
Autres Secteurs	3,48%	4,69%	4,16%	4,47%	4,34%
<b>Total Valeur ajoutée à Prix Courant</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Les autres secteurs (3,5%) comportent l'agriculture (0,01%), l'énergie<sup>3</sup> (3,4%) et les services domestiques (0,1%).

Le secteur tertiaire représente dans cette Région 91,77% de la valeur ajoutée totale ; les 8,23% restants se répartissent entre les secteurs secondaire<sup>4</sup> (8,22%) et primaire<sup>5</sup> (0,01%).

La Région wallonne (Figure 4.b) est également caractérisée en 2021 par une forte concentration de sa valeur ajoutée dans les autres services marchands (26,1%) ainsi que dans l'industrie et la construction (22,7%) et dans les services d'administration et d'enseignement (18,24% : ces secteurs représentent plus de 67% de la valeur ajoutée totale de la Région).

Le secteur du commerce et de l'Horeca représente 11,3%, le secteur de la santé et de l'action sociale 8,4% et le secteur des transports et Communication 5,4%.

Les autres secteurs comportent l'agriculture (0,7%), l'énergie (3,95%) et les services domestiques (0,06%). Le secteur tertiaire représente dans cette Région 72,7% de la valeur ajoutée totale ; les 27,3% restants se répartissent entre les secteurs secondaire (26,6%) et primaire (0,7%).

En comparaison avec la Région bruxelloise, la Région wallonne conserve encore une part non négligeable de sa valeur ajoutée dans le secteur secondaire (26,6% contre 8,2% en Région bruxelloise).

Dans le secteur tertiaire qui occupe une part plus réduite de la valeur ajoutée totale dans cette Région (72,7% RW contre 91,8% RB), la part de valeur ajoutée dans le secteur du crédit et assurance est nettement plus restreinte (3,1% contre 18,9% en RB) ainsi que la part du secteur transports et Communication (5,4% contre 9,2% en RB). La part du secteur de la santé et de l'action sociale y est sensiblement plus élevée (8,4% contre 4,7% en RB) et les parts des autres secteurs restent comparables.

Pour les autres services marchands (26,1% RW contre 30,8% RB), pour les administrations publiques et enseignement (18,2% RW contre 19,2% RB) et pour le commerce et Horeca (11,3% RW contre 8,9% RB).

L'entité Wallonie-Bruxelles (Figure 4.c) reste caractérisée en 2021 par une forte concentration de sa valeur ajoutée dans les autres services marchands (28,1%), dans les services

<sup>3</sup> Le secteur de l'énergie comporte la production et la distribution d'électricité, de vapeur d'eau, de gaz et d'air conditionné.

<sup>4</sup> Le secteur secondaire comporte les industries extractives et manufacturières, la construction et l'énergie.

<sup>5</sup> Le secteur primaire comporte l'Agriculture, la sylviculture et la pêche.

d'administration et d'enseignement (18,7%) ainsi que dans les secteurs de l'industrie et la construction (14,9%)

Ces secteurs représentent plus de 60% de la valeur ajoutée totale de cette entité.

Le secteur du commerce et de l'Horeca représente 10,25%, le secteur du crédit et assurances 9,95% et les secteurs des transports et communication et de la santé et de l'action sociale représentent respectivement 7,1% et 6,8%.

Les autres secteurs comportent l'agriculture (0,4%), l'énergie (3,7%) et les services domestiques (0,08%). Le secteur tertiaire représente dans cette entité 81% de la valeur ajoutée totale ; les 19% restants se répartissent entre les secteurs secondaire (18,6%) et primaire (0,4%).

La Région flamande (Figure 4.d) est à l'instar des autres Régions également caractérisée en 2021 par une forte concentration de sa valeur ajoutée dans les autres services marchands (30,6%) ainsi que dans l'industrie et la construction (23,2%) et dans une moindre mesure dans les services d'administration et d'enseignement (11,1%): ces secteurs représentent près de 65% de la valeur ajoutée totale de la Région.

Le secteur du commerce et horeca représente 13,8%, le secteur des transports et communications et le secteur de la santé et de l'action sociale représentent respectivement 6,8% et 6,7%.

Les autres secteurs comportent l'agriculture (0,84%), l'énergie (3,5%) et les services domestiques (0,15%).

Le secteur tertiaire représente dans cette Région 72,5% de la valeur ajoutée totale ; les 27,5% restants se répartissent entre les secteurs secondaire (26,7%) et primaire (0,8%).

En comparaison avec l'entité Wallonie-Bruxelles (figure 4. .e), la Région flamande conserve une part plus importante de sa valeur ajoutée dans le secteur secondaire (26,7% RFL contre 18,6% EWB).

Dans le secteur tertiaire qui occupe une part plus réduite de la valeur ajoutée totale dans cette Région (72,5% RFL contre 84 EWB), la part de valeur ajoutée dans le secteur de l'administration et de l'enseignement est sensiblement plus restreinte (11,1% RFL contre 18,7% EWB) ainsi que dans le secteur du crédit et assurance (3,3% RFL contre 10% EWB) et les parts des autres secteurs restent comparables.

Pour les autres services marchands (30,6% contre 28,1% EWB), pour le commerce et Horeca (13,8% RFL contre 10,25% EWB) et pour les transports et communication (6,8% RFL contre 7,1% EWB).

La Belgique (Figure 4.f), à l'instar de l'ensemble de ses Régions, est également caractérisée en 2021 par une forte concentration de sa valeur ajoutée dans les autres services marchands (29,6%) ainsi que dans l'industrie et la construction (19,8%) et dans une moindre mesure dans les services d'administration et d'enseignement (14,2%). Ces secteurs représentent près de 63% de la valeur ajoutée totale de la Région.

Le secteur du commerce et horeca représente 12,3%, le secteur des transports et communications et le secteur de la santé et de l'action sociale représentent respectivement 6,9% et 6,8%.

Les autres secteurs comportent l'agriculture (0,65%), l'énergie (3,6%) et les services domestiques (0,12%). Le secteur tertiaire représente en Belgique 76% de la valeur ajoutée nationale ; les 24% restants se répartissent entre les secteurs secondaire (23,35%) et primaire (0,65%).

## **2.5 Évolution des valeurs ajoutées sectorielles**

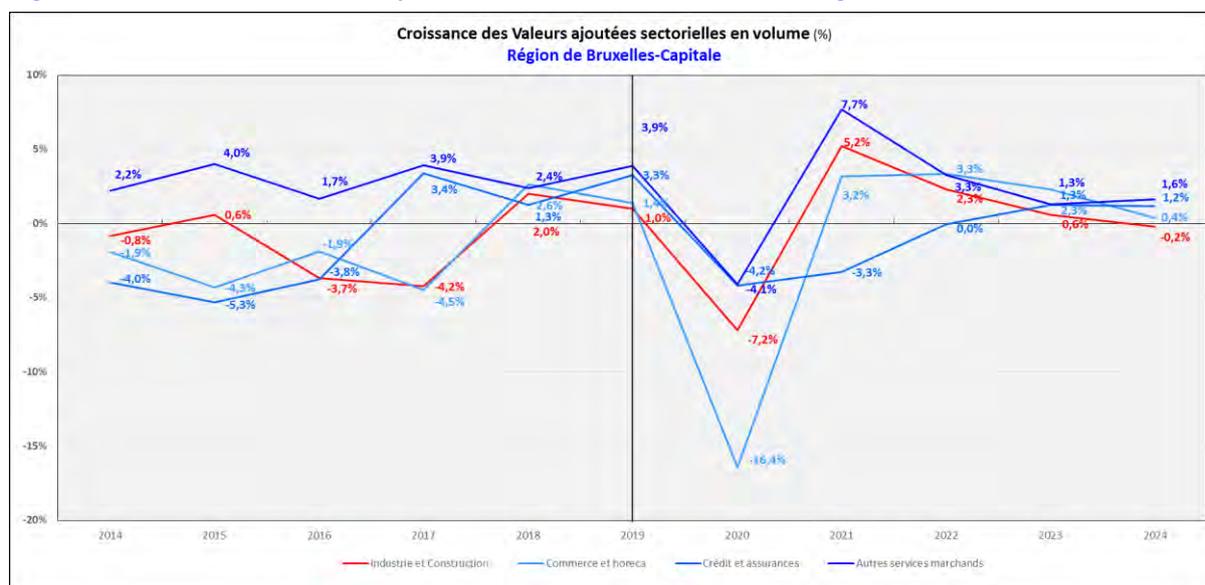
Dans cette section (Figure 5), nous considérerons pour la Région bruxelloise, les évolutions de la valeur ajoutée en volume des **quatre secteurs les plus représentatifs** des structures régionales à savoir pour le secteur secondaire, **l'industrie et la construction** et pour le secteur tertiaire, le **commerce et l'horeca, le crédit et assurances ainsi que les autres services marchands**.

Pendant la précédente législature (2014-2019), la valeur ajoutée en volume de la Région bruxelloise s'est accru avec un taux de croissance annuel moyen de +1,1% pendant cette période.

La croissance moyenne la plus importante a été observée dans les secteurs des autres services marchands (+3,16%).

Les autres secteurs considérés ont enregistré des croissances moyennes négatives pendant cette législature. Le secteur du commerce et horeca a connu le recul de croissance le plus important (-1,38%), l'industrie et la construction un recul plus réduit (-0,9%) et le secteur du crédit et assurance qui avait antérieurement toujours été un secteur porteur de croissance en Région de bruxelloise a connu le recul de croissance le moins important (-0,29%) pendant cette législature.

**Figure 5 Évolution des Valeurs ajoutée sectorielles en volume en Région bruxelloise.**



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Pendant la législature actuelle (2019-2024) et selon les prévisions à moyen terme du Bureau Fédéral du Plan, la valeur ajoutée en volume de la Région bruxelloise devrait s'accroître avec un taux de croissance annuel moyen de 0,61% pendant cette période, soit un recul de -0,5 points de % par rapport à la législature précédente.

Ce taux de croissance moyen plus faible peut largement s'expliquer par l'inflexion de croissance de 2020 liée aux effets de la pandémie ainsi que par les taux de croissance moyen plus faibles prévus pour la période 2021-2024 liés au contexte géopolitique actuel après le rattrapage de croissance en 2021.

Après le recul important de la valeur ajoutée bruxelloise en volume en 2020 (-5,16%), et un rattrapage partiel en 2021 (+3,75%), la période suivante connaîtra une croissance moyenne plus réduite (+1,56% de 2021 à 2024) en raison de la situation géopolitique actuelle de sorte que la Région bruxelloise n'a pu se remettre sur son chemin de croissance initial d'avant la pandémie ce qui explique le taux de croissance moyen plus faible (0,61%) anticipé pour la législature actuelle.

En termes sectoriels, en 2020, c'est dans le secteur du commerce et de l'Horeca que la croissance a reculé le plus (-16,4%), le secteur de l'industrie et de la construction a enregistré un recul moindre -7,2% et les secteurs du crédit et assurances et des autres services marchands ont résisté le mieux avec des reculs de croissance limités respectivement à -4,2% et à -4,1%.

En 2021, le secteur des autres services marchands a connu le rattrapage le plus important avec une croissance de +7,68%, suivi du secteur de l'industrie et de la construction avec une croissance moindre (+5,24%) et du secteur du commerce et horeca avec une croissance de +3,16%. Le secteur du crédit et assurances a enregistré un recul de -3,26% moindre qu'en 2020.

Pour la fin de période (2021-2024), les prévisions du BFP prévoient une croissance annuelle moyenne plus importante dans le secteur des autres services marchands (+2,05%), le secteur du commerce et horeca, qui avait été le plus durement touché enregistrerait une croissance positive de +2%, le secteur du crédit et assurances, une croissance positive de +0,8% et le secteur de l'industrie et de la construction une croissance de +0,9%.

Pour l'ensemble de la législature (2019-2024), le secteur des autres services marchands enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 1,9%, le secteur de l'industrie et la construction, une croissance plus réduite (+0,06%) et les autres secteurs qui n'ont pas pu rattraper le choc de 2020 enregistreraient des croissance annuelles moyennes négatives. Le secteur du commerce et Horeca enregistrerait quant à lui un recul de croissance annuel moyen de -1,76% et le secteur du crédit et assurances, un recul de -1,04% malgré le rattrapage enregistré en fin de période.

## 2.6 Contribution des valeurs ajoutées sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée régionale à moyen terme

L'importance des contributions à la croissance de la valeur ajoutée régionale reflète simultanément la pondération relative des différentes branches d'activité et leur croissance propre.

Le graphique de la figure 6 ci-après présente l'évolution de ces contributions sectorielles pour les deux dernières législatures dans une perspective de moyen terme, en comparant les performances sectorielles observées en moyenne dans chacune d'elles (2019-2024 par rapport à 2014-2019).

Une analyse sectorielle plus détaillée (8 secteurs) permet de mettre en évidence les branches d'activités qui contribuent le plus à la croissance globale de la valeur ajoutée bruxelloise au cours des deux dernières législatures et d'observer l'évolution des branches motrices de cette croissance au cours de ces législatures et particulièrement pendant la législature actuelle compte tenu des événements pandémiques et géopolitiques récents qui la caractérise.

**Le secteur crédit et assurances** a historiquement largement soutenu la croissance de la valeur ajoutée bruxelloise durant les décennies 1990 et 2000 avec une contribution moyenne de +0,65 points de %, soit plus d'un tiers de la croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée bruxelloise globale (+1,6%) pendant cette période.

Durant la précédente législature (2014-2019), ce secteur a contribué négativement (-0,06 point de %) à la croissance moyenne de la valeur ajoutée bruxelloise globale pendant cette période (+1,1%).

Pendant la législature actuelle, cette contribution négative s'intensifierait encore pour atteindre -0,2 points de % selon les prévisions du BFP à ce qui conduirait ce secteur à la dernière place dans l'ordre des contributions à la croissance moyenne de la valeur ajoutée bruxelloise globale pendant cette période (+0,61%).

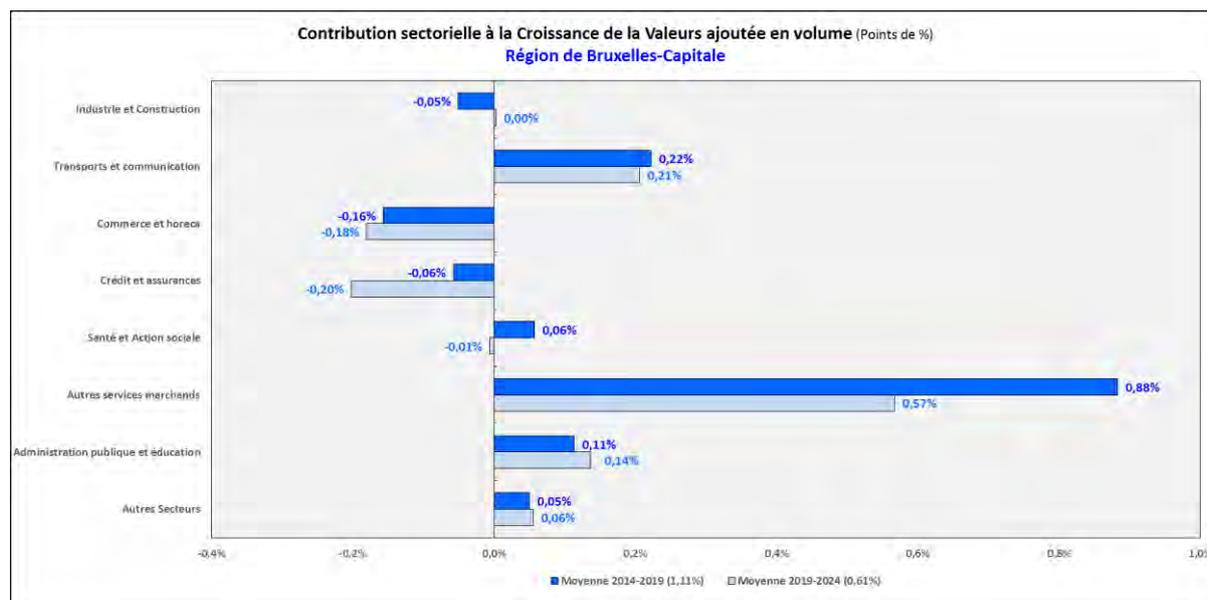
**Le secteur des autres services marchands** reprend à présent le rôle de premier contributeur à la croissance de la valeur ajoutée de la Région durant les deux dernières législatures. La contribution de ce secteur a cependant régressé entre les deux législatures analysées en passant de +0,88 points de % pendant la législature précédente à +0,57 point de % au cours de la législature actuelle, soit un recul de -0,32 point de % entre les deux législatures.

**Le secteur transport et communications** apparaît en deuxième place au cours de la législature précédente avec une contribution de +0,22 point de % et se maintient à cette place avec une contribution pratiquement identique (+0,21 points de %) au cours de la législature actuelle, soit un statu quo (-0,01 points de %) entre les deux législatures.

**Le secteur administration publique et enseignement** apparaît en troisième place au cours de la précédente législature avec une contribution de +0,11 point de % et se maintient à cette place avec +0,14 points de % au cours de la législature actuelle, soit une progression de +0,03 points de % entre les deux législatures.

**Le secteur santé et action sociale** apparaît en quatrième place au cours de la législature précédente avec une contribution de +0,06 point de % mais recule de deux places (6° pl.) avec une contribution devenue négative -0,01 points de % au cours de législature actuelle, soit un recul de -0,07 points de % entre les deux législatures.

**Figure 6 Contributions sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée en Région Bruxelloise**



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

**Le secteur industrie et construction** a contribué négativement (-0,05 points de %) à la croissance moyenne de la valeur ajoutée bruxelloise durant la précédente législature. Pendant la législature actuelle, cette contribution redeviendrait légèrement positive (+0,003 points de %) ce qui situerait ce secteur à la quatrième place, soit un gain d'une place dans l'ordre des contributions à la croissance moyenne de la valeur ajoutée globale pendant cette législature et une progression de +0,053 points de % entre les deux législatures.

**Le secteur commerce et horeca** a contribué négativement à la croissance moyenne de la valeur ajoutée bruxelloise durant les deux dernières législatures.

Cette contribution négative s'est aggravée au cours de la législature actuelle en passant de -0,16 points de % pendant la législature précédente à -0,18 point de % pendant la législature actuelle, soit un recul de -0,02 point de %.

Ce recul est lié à la situation pandémique qui a caractérisé la législature actuelle et particulièrement au recul sévère de croissance enregistré dans ce secteur en 2020 (-16,4%) et qui n'a pu être que partiellement rattrapé pendant les années récentes de la législature actuelle selon les prévisions du BFP.

**Les autres secteurs** qui regroupent essentiellement l'agriculture, l'énergie et les services domestiques enregistrent une contribution positive de +0,05 points de % comparable à celle du secteur de la santé et action sociale durant la précédente législature.

Cette contribution positive s'intensifie légèrement (+ 0,06 points de %) pendant la législature actuelle, soit une progression de +0,01 points de % entre les deux législatures.

### III. L'emploi intérieur

Cette section analysera les évolutions de l'emploi durant les deux dernières législatures. La législature actuelle (2019-2024) sera marquée par un repli sensible de l'emploi suite à la pandémie du coronavirus mais les différentes mesures anti-pandémiques ont eu pour conséquences d'impacter les emplois régionaux dans des proportions nettement moindre que les valeurs ajoutées régionales pendant l'année 2020 grâce aux mesures de protections du marché de l'emploi (chômage temporaire) et aux subsides accordés aux secteurs les plus vulnérables des différentes Régions.

Les productivités régionales du travail par personne s'en sont trouvées largement affectées et leurs évolutions sont devenues parallèles aux évolutions des valeurs ajoutées régionales.

La crise laissera en conséquence un impact sur l'évolution des emplois régionaux bien moindre que sur l'activité économique de ces Régions qui elle risque de s'inscrire bien davantage dans la durée.

La croissance de l'emploi resterait en conséquence positive pour les années de fin de législature selon les prévisions du BFP.

#### 3.1 Évolution de l'emploi intérieur par Région

Le graphique de la figure 7 ci-après représente l'évolution de l'emploi intérieur des trois Régions durant les deux dernières législatures.

Pendant la législature précédente (2014-2019), l'emploi intérieur en Région bruxelloise s'est accru avec un taux de croissance annuel moyen de 0,54% pendant cette période ce qui représente le taux de croissance moyen le plus faible des trois Régions, suivi de la Région wallonne avec un taux de croissance moyen de 1,24% et de la Région flamande avec un taux de croissance moyen de 1,6% qui représente le taux de croissance moyen le plus élevé.

Durant cette législature, la Région bruxelloise a connu un taux de croissance négatif en 2015 (-0,37%), une remontée de son taux de croissance à partir de 2017 (+0,74%) où celui-ci dépasse le taux de croissance moyen sur la législature (+0,54%) et une forte croissance en fin de législature (+1,18% en 2019).

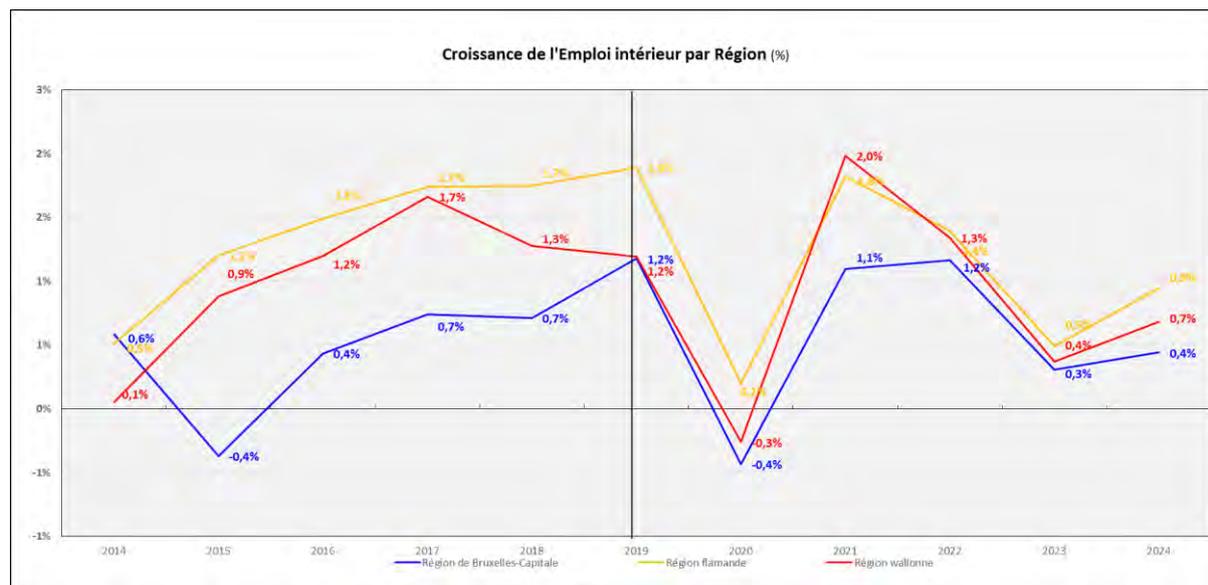
La Région flamande a connu en 2014 son plus faible taux de croissance (+0,51%), celui-ci a ensuite remonté progressivement pour dépasser à partir de 2017 (+1,74 son taux de croissance annuel moyen sur la période (+1,6%).

Durant les années de fin de législature, ces taux ont continué à croître jusqu'à atteindre +1,9% en 2019. La Région wallonne a connu également son taux de croissance le plus faible en 2014 (+0,05%) celui-ci a ensuite remonté progressivement pour dépasser à partir de 2017 (+1,66%) son taux de croissance annuel moyen sur la période (+1,24%).

Durant les années de fin de législature, ces taux ont commencé à décroître en passant en dessous du taux moyen jusqu'à atteindre (+1,19%) en 2019.

Pendant la législature actuelle (2019-2024), et selon les projections du Bureau Fédéral du Plan, l'emploi intérieur devrait s'accroître avec un taux de croissance annuel moyen de 0,51% en Région bruxelloise ce qui reste le taux de croissance moyen le plus faible des trois régions mais dont le recul (-0,03 points de %) par rapport à celui de la législature précédente est également le plus faible.

**Figure 7 Évolution de l'emploi intérieur par région**



**Source :** Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

La Région wallonne reste en deuxième position avec un taux de croissance annuel moyen de +0,82% et un recul de -0,42 points de % par rapport à la législature précédente.

La Région flamande avec un taux de croissance annuel moyen de +0,97% demeure le taux de croissance le plus élevé des trois Régions mais enregistre un recul plus important que celui de la Région wallonne (-0,65 points de %) par rapport à la législature précédente.

Comme déjà mentionné antérieurement, la législature actuelle a connu une inflexion importante des emplois régionaux en 2020 suite aux mesures anti-pandémiques.

Cette inflexion reste néanmoins inférieure à celle des PIB régionaux grâce aux mesures d'aides aux entreprises et de protections de l'emploi qui ont permis de limiter les reculs d'emploi pour toutes les Régions pendant cette année.

En 2020 suite à la brusque récession de l'économie belge (-5,66% de PIB en volume), on observe un net recul du taux de croissance de l'emploi intérieur pour la Région bruxelloise (-0,43%) qui représente le recul le plus élevé des trois Régions et un recul de -0,26% pour la Région wallonne.

Seule la Région flamande a connu une légère croissance de son emploi intérieur (+0,2%).

La Belgique n'enregistrera de ce fait qu'un léger recul du taux de croissance de son emploi (-0,02%) cette année.

En 2021, un rattrapage est intervenu pour toutes les Régions mais de manière différenciée entre celles-ci.

Le taux de croissance de l'emploi est de +1,09% en Région bruxelloise où ce taux reste le plus faible des trois Régions, suivi de la Région flamande avec un taux de croissance de +1,82% et de la Région wallonne avec un taux de croissance de 1,98% qui représente le taux le plus élevé des trois Régions.

La Belgique enregistrera cette année un taux de croissance de +1,76%.

En 2022, le taux de croissance de l'emploi intérieur s'est atténué pour les Régions flamande et wallonne.

Seule la Région bruxelloise a enregistré un taux de croissance de l'emploi (+1,16%) en légère progression par rapport à 2021 (+0,07 points de %). La Région flamande a connu un recul de -0,43 points de % de son taux de croissance de l'emploi (+1,39%), la Région wallonne a connu le recul le plus élevé (-0,64 points de %) de son taux de croissance de l'emploi (+1,34%) par rapport à 2021 et la Belgique, un recul de -0,04 points de % de son taux de croissance de l'emploi (+1,35%).

Les projections pour les années suivantes de la législature font état de taux de croissance annuels moyens qui se sont encore davantage atténués par rapport à 2022 en raison de la reprise de l'inflation suite à la flambée du prix de l'énergie et de la nouvelle situation géopolitique en Europe faisant planer de grandes incertitudes sur les approvisionnements en énergie et matières premières.

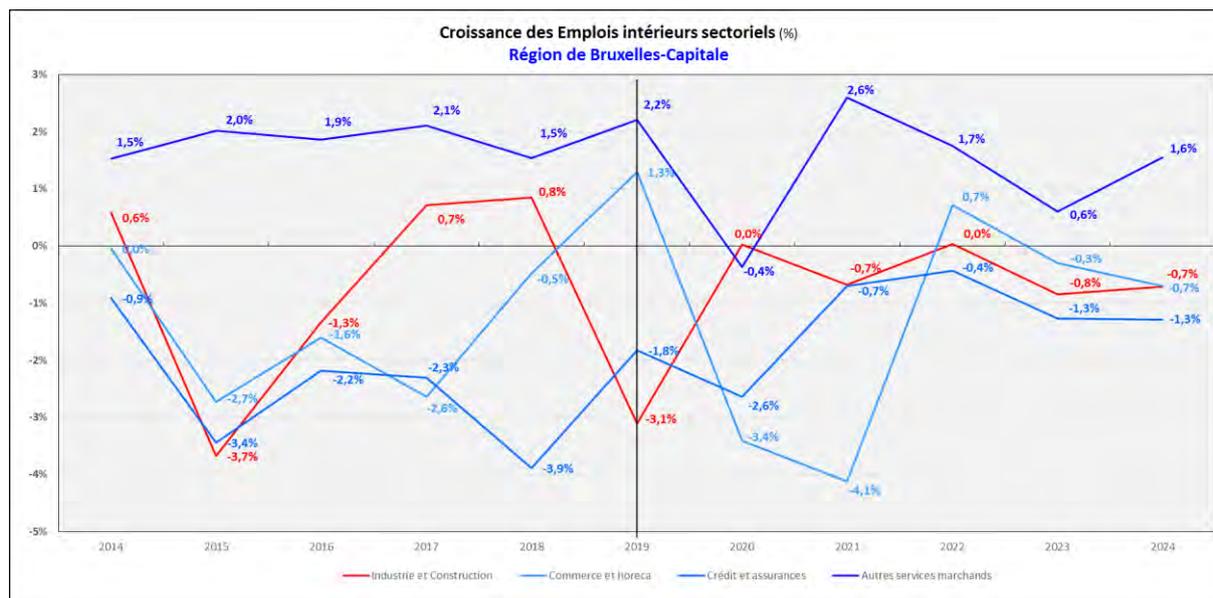
Entre 2022 et 2024, l'estimation du taux de croissance annuel moyen de l'emploi intérieur est de +0,37% pour la Région bruxelloise où ce taux serait le plus faible des trois régions, suivi de la Région wallonne avec un taux de croissance annuel moyen estimé à +0,53% et de la Région flamande avec un taux de croissance moyen estimé à +0,72% qui représenterait le taux le plus élevé des trois Régions ce qui conduirait à un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de +0,62% pour la Belgique.

### **3.2 Évolution des emplois intérieurs sectoriels**

Comme dans la section 2.5, nous considérerons pour la Région bruxelloise, les évolutions de l'emploi intérieur au sein des quatre secteurs les plus représentatifs des structures régionales (figure 8) à savoir pour le secteur secondaire, l'industrie et la construction et pour le secteur tertiaire, le commerce et horeca, le crédit et assurances ainsi que les autres services marchands.

Pendant la législature (2014-2019), l'emploi intérieur de la Région bruxelloise s'est accru avec un taux de croissance annuel moyen de 0,54% pendant cette période.

**Figure 8 Évolution de l'emploi intérieur sectoriel en Région bruxelloise.**



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Les croissances moyennes de l'emploi les plus importantes ont été observées à parts pratiquement égales dans les secteurs des autres services marchands (+1,94%) ainsi que dans le secteur de la santé et action sociale (+2%) et dans une moindre mesure dans le secteur des transports et communication (+0,54%).

Les autres secteurs ont enregistré des croissances moyennes négatives de l'emploi pendant cette législature.

Le secteur du crédit et assurances qui avait antérieurement toujours été un secteur porteur de croissance en Région bruxelloise, a enregistré la décroissance de l'emploi la plus importante (-2,73%). Les autres secteurs ont connu une décroissance moindre de l'emploi ; le secteur de l'industrie et de la construction (-1,33%) et le secteur du commerce et horeca (-1,25%) pendant cette législature.

Pendant la législature actuelle (2019-2024) et selon les prévisions à moyen terme du Bureau Fédéral du Plan, l'emploi intérieur de la Région bruxelloise devrait s'accroître avec un taux de croissance annuel moyen de 0,51% pendant cette période, soit un recul de -0,03 points de % par rapport à la législature précédente.

Ce taux de croissance moyen légèrement plus faible peut s'expliquer par l'inflexion de croissance de 2020 liée aux effets de la pandémie ainsi que par les taux de croissance moyen plus faibles prévus pour la période 2021-2024 liés au contexte géopolitique actuel après le rattrapage de croissance en 2021.

Après un taux de croissance sensiblement négatif de l'emploi intérieur en 2020 (-0,43%), et un rattrapage en 2021 (+1,09%), la période suivante connaîtra une croissance moyenne plus réduite (+0,63% de 2021 à 2024) liée à la situation géopolitique actuelle malgré les mesures de protection de l'emploi.

La Région bruxelloise n'a de ce fait pas pu se remettre sur son chemin de croissance initial d'avant la pandémie ce qui explique le taux de croissance moyen plus faible (+0,51%) anticipé pour la législature actuelle.

En termes sectoriels, en 2020, c'est dans le secteur du commerce et horeca que la croissance a reculé le plus (-3,4%), les autres secteurs ont enregistré des reculs moindres ; le secteur du

crédit et assurances (-2,65%), le secteur des transports et communications (-0,81%) et le secteur des autres services marchands (-0,37%).

Les secteurs de la santé et action sociale ainsi que le secteur de l'industrie et de la construction ont résisté le mieux en enregistrant des croissances positives de l'emploi intérieur de respectivement à +1,14% et +0,02%.

En 2021, le secteur des autres services marchands a connu le rattrapage le plus important (+2,6%), suivi à parts pratiquement égales des secteurs de la santé et action sociale (+1,83%) et des transports et communications (+1,76%).

Les autres secteurs ont maintenu des croissances négatives de l'emploi intérieur ; le secteur du commerce et horeca a enregistré un recul plus important qu'en 2020 (-4,13%), le secteur du crédit et assurances, un recul sensiblement moindre (-0,71%) et le secteur de l'industrie et de la construction, qui avait connu une croissance légèrement positive en 2020, a enregistré un recul sensible (-0,68%) cette année.

Pour la fin de période (2021-2024), les prévisions du BFP prévoient une croissance moyenne de l'emploi intérieur sensiblement moins importante dans le secteur des autres services marchands (+1,3%), dans le secteur de la santé et de l'action sociale (+0,88%) et dans le secteur des transports et communication (+0,31%).

Les autres secteurs enregistreraient des croissances de l'emploi qui resteraient négatives mais de manière plus atténuée.

Seul le secteur du crédit et assurances enregistrerait un recul plus appuyé (-1%), le secteur de l'industrie et de la construction, un recul moindre (-0,51%) et le secteur du commerce et Horeca enregistrerait un recul réduit à -0,1% pendant cette période.

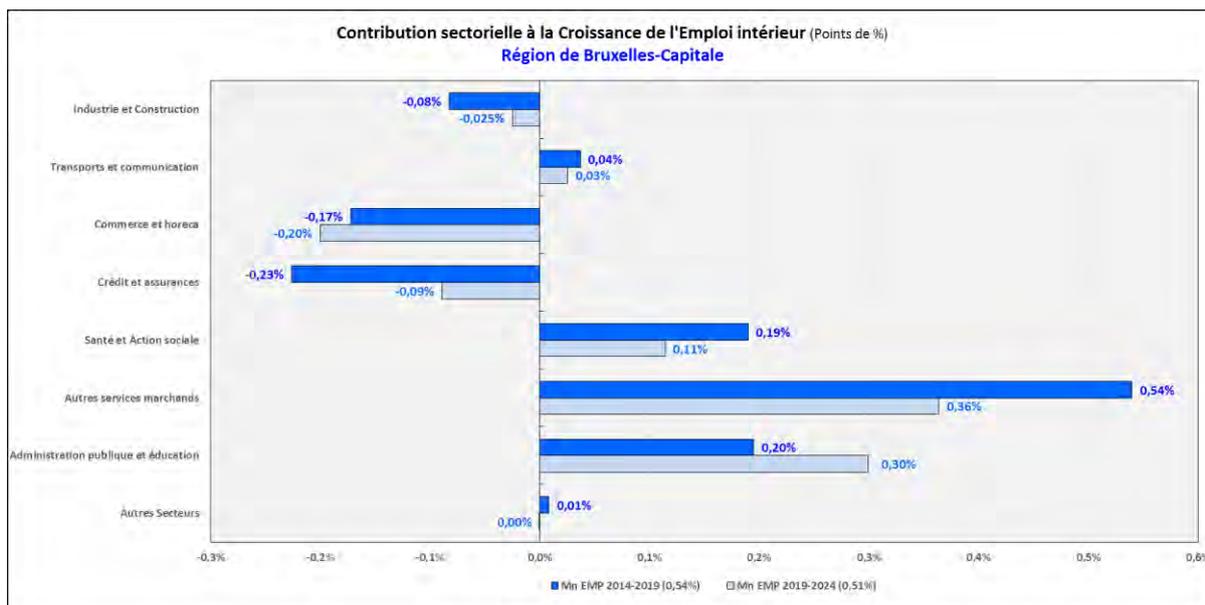
Pour l'ensemble de la législature (2019-2024), le secteur des autres services marchands enregistrerait une croissance annuelle moyenne de +1,22%, le secteur de la santé et action sociale, une croissance moyenne de +1,12% et le secteur des transports et communications, une croissance moyenne de +0,37%.

Les autres secteurs maintiendraient des croissances annuelles moyennes négatives sur l'ensemble de la période ; le secteur du commerce et horeca n'aurait pas pu rattraper le recul de croissance de 2020 (-3,4%) et enregistrerait un recul de croissance annuelle moyenne de -1,58% pour l'ensemble de la législature. Le secteur du crédit et assurances maintiendrait également une croissance annuelle moyenne négative (-1,27%) ainsi que le secteur de l'industrie et de la construction (-0,44%) sur l'ensemble de la période.

### **3.3 Contribution des emplois sectoriels à la croissance de l'emploi à moyen terme**

L'importance des contributions sectorielles de l'emploi à la croissance de l'emploi intérieur régional reflète simultanément la pondération relative des différentes branches d'activité et leur croissance propre de leur emploi respectif.

#### **Figure 9 Contributions des emplois sectoriels à la croissance de l'emploi en Région Bruxelloise**



Source : Bureau Fédéral du Plan, BNB-ICN et Calculs d'auteur

Le graphique de la figure 9 ci-dessus présente comme précédemment pour les valeurs ajoutées, l'évolution de ces contributions sectorielles de l'emploi à l'emploi régional pour les deux législatures considérées dans une perspective de moyen terme, en comparant les performances sectorielles observées en moyenne dans chacune d'elles (2019-2024 par rapport à 2014-2019).

Comme dans le cas de la valeur ajoutée, une analyse sectorielle étendue à huit secteurs permet de mettre en évidence les branches d'activité qui contribuent le plus à la croissance globale de l'emploi intérieur en Région bruxelloise au cours des deux dernières législatures. Cette analyse permet en outre d'observer l'évolution des branches motrices de cette croissance de l'emploi régional au cours de ces législatures et particulièrement pendant la législature actuelle compte tenu des événements pandémiques et géopolitiques récents qui la caractérise.

**Le secteur des autres services marchands** est premier contributeur à la croissance moyenne de l'emploi intérieur bruxellois durant les deux dernières législatures. La contribution de ce secteur a cependant régressé entre les deux législatures analysées en passant de 0,54 points de % pendant la législature précédente à 0,36 point de % au cours de la législature actuelle, soit un recul de -0,18 point de % entre les deux législatures.

**Le secteur administration publique et enseignement** apparaît en deuxième place au cours de la législature précédente avec une contribution de +0,2 point de % qui augmente sensiblement au cours de législature actuelle (+0,3 points de %), soit un accroissement de contribution à l'emploi intérieur bruxellois de +0,1 point de % entre les deux législatures.

**Le secteur Santé et action sociale** apparaît en troisième place au cours de la précédente législature avec une contribution de +0,19 point de % mais cette contribution diminue sensiblement (0,11 points de %) au cours de la législature actuelle, soit un recul de -0,08 point de % entre les deux législatures.

**Le secteur transports et communications** apparaît en quatrième place au cours de la législature précédente avec une contribution à l'emploi intérieur légèrement positive (+0,04

points de %) qui diminue légèrement au cours de législature actuelle (+0,03 points de %), soit un léger recul de -0,01 points de % entre les deux législatures.

**Le secteur Industrie et construction** a contribué négativement (-0,08 points de %) à la croissance moyenne de l'emploi intérieur bruxellois durant la précédente législature; pendant la législature actuelle, cette contribution diminue légèrement (-0,025 points de %) ce qui maintiendrait ce secteur à la sixième place dans l'ordre des contributions à la croissance moyenne de l'emploi intérieur bruxellois pendant cette législature avec une croissance de +0,06 points de %.

**Le secteur crédit et assurances** a contribué négativement (-0,23 point de %) à la croissance de l'emploi intérieur bruxellois pendant la législature précédente; pendant la législature actuelle, cette contribution resterait négative mais dans des proportions sensiblement inférieure (-0,09 points de %) ce qui situerait maintenant ce secteur à la septième place dans l'ordre des contributions à la croissance moyenne de l'emploi intérieur avec une croissance de +0,14 points de %

**Le secteur commerce et horeca** a contribué négativement à la croissance moyenne de l'emploi intérieur bruxellois durant les deux dernières législatures. Cette contribution négative s'est légèrement intensifiée au cours de la législature actuelle en passant de -0,17 points de % pendant la législature précédente à -0,20 point de % pendant cette législature, soit un recul de -0,03 point de %. Ce recul est lié à la situation pandémique qui caractérise la législature actuelle et particulièrement au recul sévère de croissance enregistré dans ce secteur en 2020 (-3,4%) qui n'a pu être que très partiellement rattrapé durant les dernières années de cette législature selon les prévisions du BFP.

**Les autres secteurs** qui regroupent essentiellement l'agriculture, l'énergie et les services domestiques enregistrent une faible contribution (+0,01 points de %) pendant la législature précédente qui devient pratiquement nulle pendant la législature actuelle.

## **IV. Comparaison des contributions des valeurs ajoutées et des emplois sectoriels à la croissance de ces variables à moyen terme en Région bruxelloise**

### **4.1 Croissance à moyen terme des valeurs ajoutées et des emplois**

Les valeurs ajoutées et les emplois sectoriels ne contribuent pas de la même manière à la croissance globale de la Région bruxelloise à moyen terme en raison des mesures sectoriellement différenciées d'aides aux entreprises et de protection de l'emploi occasionnées par la lutte anti-pandémique et par la situation géopolitique intervenues durant la législature actuelle.

Le graphique de la figure 11 ci-après présente simultanément l'évolution de ces contributions sectorielles en termes de valeur ajoutée et d'emploi pendant cette période en comparant les performances sectorielles observées en moyenne pour chacune de ces variables pendant cette législature.

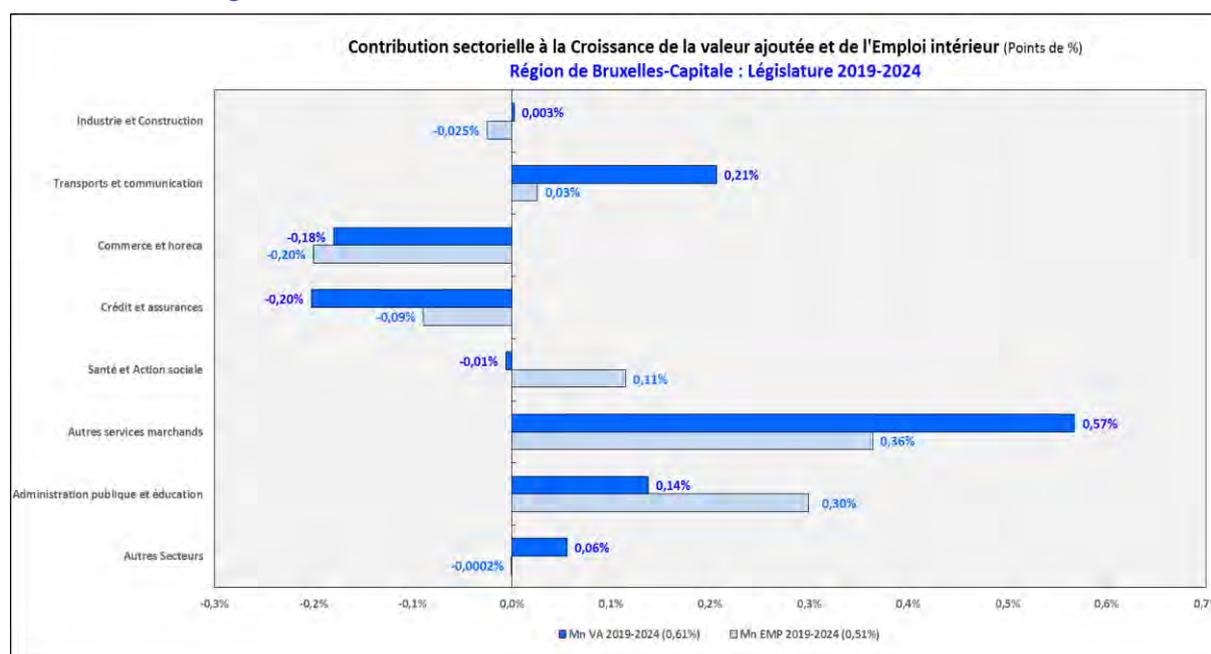
### **4.2 Comparaison à la croissance globale des valeurs ajoutées et des emplois sectoriels**

Nous reprenons à cet effet au sein de ce graphique, une analyse sectorielle étendue à huit secteurs issue des graphiques des figures 6 et 10 qui permettent de comparer les branches d'activité qui contribuent le plus à moyen terme à la croissance globale simultanément en

termes de valeur ajoutée et d'emploi intérieur en région bruxelloise au cours de cette période. L'examen du graphique ci-dessous permet de constater de fortes différenciations sectorielles de contribution de croissance en termes de valeur ajoutée et d'emploi.

Pour les secteurs de l'industrie et de la construction, de la santé et de l'action sociale ainsi que pour les autres secteurs, les contributions sont positives en termes de valeur ajoutée et négatives en termes d'emploi. Ces évolutions en sens opposé sont justifiées par des évolutions différenciées de productivité entre ces secteurs qui ont connu des rationalisations importantes.

**Figure 10 Contribution sectorielle à la croissance de la valeur ajoutée et de l'emploi intérieur de la Région bruxelloise.**



Source : Bureau Fédéral du Plan, BNB-ICN et Calculs d'auteur

Le secteur secondaire est nettement moins contributeur que le secteur tertiaire ; pour les secteurs de l'industrie et de la construction, la contribution est légèrement négative en termes d'emploi (-0,025 points de %) et pratiquement nulle en termes de valeur ajoutée (+0,003 points de %) témoignant d'une plus forte croissance de la productivité dans ce secteur plus exposé à la concurrence internationale.

Les autres secteurs, composés essentiellement des secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des services domestiques contribuent de manière marginale à la croissance globale en termes de valeur ajoutée (+0,06 points de %) et de manière pratiquement nulle en termes d'emploi (-0,0002 points de %).

Il convient cependant de remarquer que la contribution en termes de valeur ajoutée est légèrement supérieure à celle en termes d'emploi témoignant néanmoins d'un léger gain de compétitivité au sein de ces secteurs qui sont toutefois moins exposés à la concurrence internationale que les secteurs de l'industrie et de la construction mais qui ont par contre été plus durement touchés par l'évolution de la situation géopolitique récente en termes d'évolution des prix de l'énergie ainsi que par la reprise de l'inflation importée induite par cette nouvelle situation.

Dans le secteur tertiaire, seul le secteur de la santé et de l'action sociale enregistre une contribution positive en termes de valeur ajoutée (+0,11 points de %) et une contribution légèrement négative en termes d'emploi (-0,01 points de %) témoignant ici encore de

rationalisation importantes intervenue dans ce secteur dans un passé récent. Les autres secteurs tertiaires contribuent de façon différenciée mais dans le même sens à la contribution globale de la valeur ajoutée et de l'emploi en Région bruxelloise.

Le secteur des autres services marchands est le secteur leader tant en termes de valeur ajoutée (+0,57 point de %) et d'emploi (+0,36 points de %). Ce secteur se compose essentiellement des services relatifs à l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, aux activités informatiques et services d'information, aux activités immobilières, aux activités juridiques, comptables, et de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses, ainsi qu'aux activités de Recherche et développement scientifique et d'autres activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi qu'aux activités de services administratifs, de soutien et d'autres activités de services. Il convient également de remarquer que la contribution en termes de valeur ajoutée est supérieure à celle en termes d'emplois témoignant également de gains sensibles de productivité liés à la rationalisation de ces secteurs et notamment en termes numériques.

Le second secteur leader est le secteur des transports et communications dont la contribution en termes de valeur ajoutée est de 0,21 points de % pour une contribution nettement plus réduite de l'emploi (+0,03 points de %) attestant d'importants gains de productivité dans ce secteur et notamment dans les communications.

Le troisième secteur important est non marchand et concerne l'administration publique et l'enseignement dont la contribution en termes de valeur ajoutée est de +0,14 point de % et qui représente le seul secteur dont la contribution en termes d'emploi est plus importante (+0,3 points de %) que celle en termes de valeur ajoutée témoignant de pertes de productivité dans ce secteur.

Parmi le secteur tertiaire, c'est le secteur du crédit et assurances, autrefois moteur de croissance, qui enregistre les reculs les plus importants en termes de valeur ajoutée (-0,2 points de %) pour un recul de l'emploi sensiblement plus réduit (-0,09 points de %) attestant de pertes sensibles de compétitivité.

Le secteur du commerce et horeca, le plus durement touché par les mesures anti-pandémiques contribue comme le secteur précédent négativement en termes de valeur ajoutée (-0,18 points de %) mais contribue plus négativement en termes d'emploi (-0,2 points de %) témoignant néanmoins de légers gains de productivité au sein de ce secteur.

## **V. Facteurs déterminant la compétitivité en Région bruxelloise**

Le contexte économique difficile que connaît la législature actuelle devrait se traduire par des pertes de productivité du travail au niveau de la Région bruxelloise dans la mesure où le ralentissement économique n'entraînera pas immédiatement ni automatiquement un recul de l'emploi, les secteurs concernés seraient touchés par une diminution sensible de la productivité réelle du travail par personne au cours de cette période et partant par une perte de compétitivité.

### **5.1 Évolution des productivités régionales du travail par personne**

Le graphique de la figure 11.a ci-après compare pour les deux dernières législatures, l'évolution du niveau de productivité du travail exprimée en volume entre les trois régions de la Belgique.

D'une manière générale, on constate que pour l'ensemble de l'économie, la productivité en Région bruxelloise dépasse largement les productivités des Régions flamande et wallonne avec plus de 100.000€ de valeur ajoutée en volume par personne (103.492 € en 2019 pour la

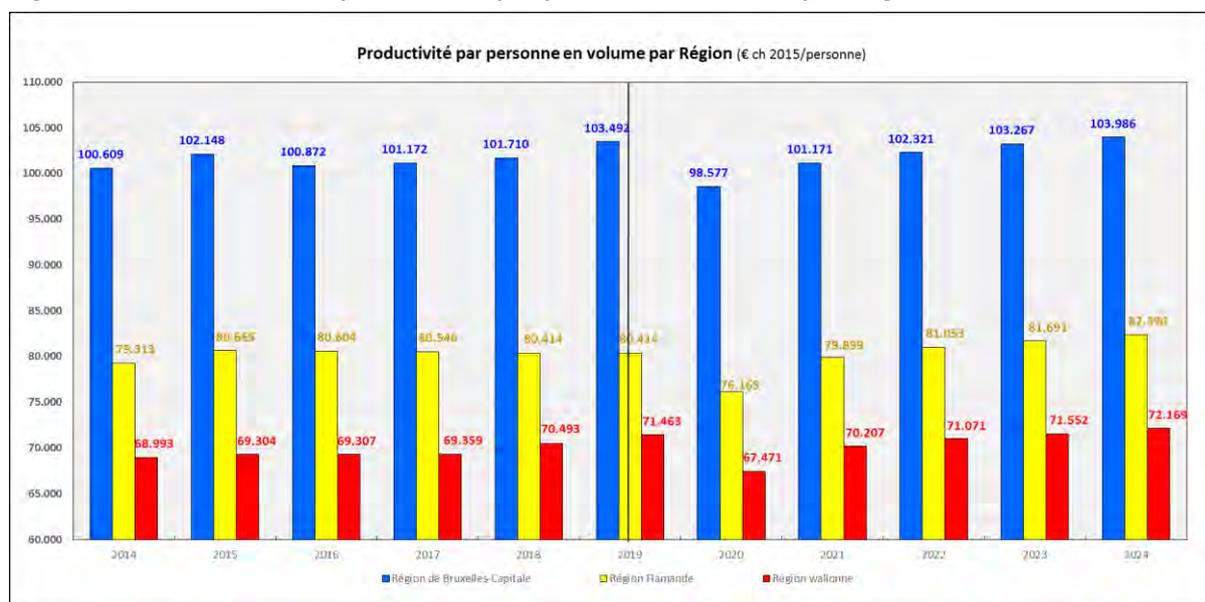
RB) contre plus de 80.000 € en Région flamande (80.414 € en 2019 pour la RFL) et plus de 70.000 € en Région wallonne (71.463 € en 2019 pour la RWL).

Cette observation peut sembler étonnante pour une Région dont la valeur ajoutée est composée à plus de 90% de services (92,4% en 2019) qui se répartissent à raison de 73,6% de services marchands et de 18,8% de services non marchands alors que les gains de productivité sont réputés être plus élevés dans le secteurs secondaire et notamment dans l'industrie manufacturière plus intensive en capital physique que les secteurs de services comme on peut le constater au niveau national.

Certaines activités de services se caractérisent cependant par une forte intensité en capital technologique et financier. La rémunération de ce type de capital entraîne également des hauts niveaux de productivité du travail justifiant des gains financiers importants.

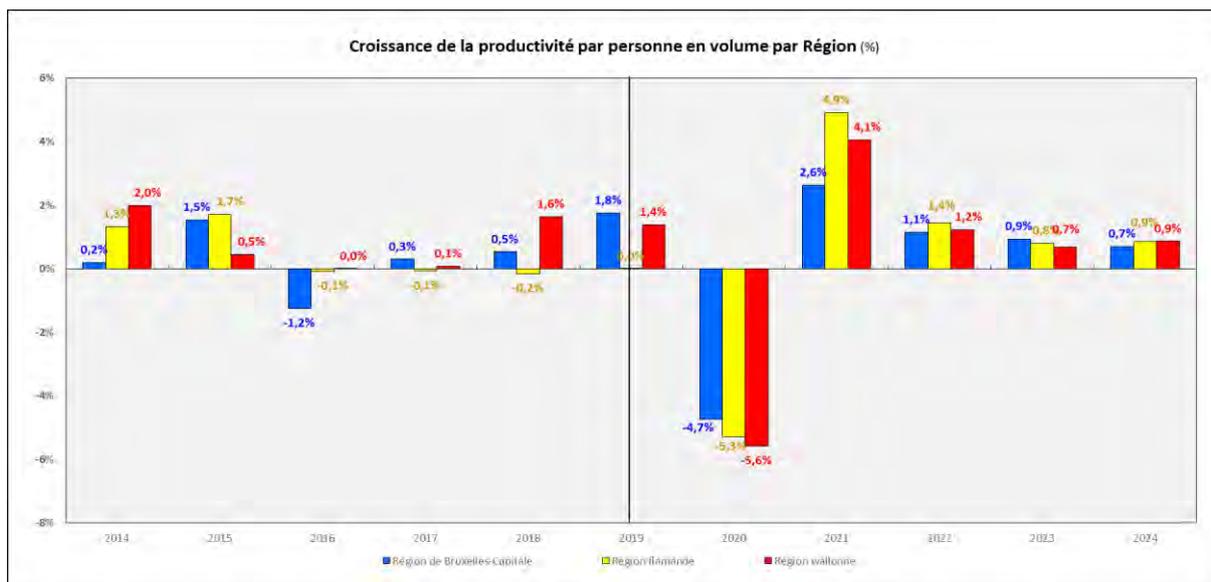
Cette situation a notamment pu être observée en Région bruxelloise au cours de ces deux dernières législatures avec une croissance importante de productivité dans la plupart des branches des services marchands justifiant de la sorte des écarts sensibles de productivité par rapport aux deux autres Régions.

**Figure 11.a Évolution de la productivité par personne en volume par Région**



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

**Figure 11.b Croissance de la productivité par personne en volume par Région**



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Entre les deux législatures, le taux de croissance annuel moyen de la productivité par personne a diminué en Région bruxelloise de -0,47 points de % en passant de +0,57% pour la législature 2014-2019 à +0,10% pour la législature actuelle selon les projections du BFP en raison essentiellement du recul de productivité de -4,75% enregistré en 2020 pendant la législature actuelle.

Pour la Région wallonne, on a enregistré un recul comparable au recul bruxellois (-0,51 points de %) entre les deux législatures et pour la Région flamande, on enregistre une croissance de la productivité par personne de +0,21 points de % entre les deux législatures.

En nous focalisant sur la législature actuelle, le graphique de la figure 11.b indique qu'après le recul important de productivité enregistré dans les trois Régions en 2020 (-4,75% en RB, -5,3% en RFL et -5,6% en RW), un rattrapage conséquent est intervenu en 2021, qui a cependant été légèrement moins important en Région bruxelloise (+2,6%) par rapport aux deux autres Régions (+4,9% en RFL et +4,1% en RW). Ce rattrapage s'est poursuivi en 2022 avec une ampleur moindre pour toutes les Régions mais avec une croissance restée légèrement supérieure en Région flamande (+1,4%) contre +1,2% en Région wallonne et +1,1% en Région bruxelloise. Cette croissance s'est ensuite sensiblement atténuée dans toutes les régions pour les années de fin de la législature actuelle (2022-2024) selon les prévisions de BFP (+0,8% en RB et en RFL et 0,77% en RW).

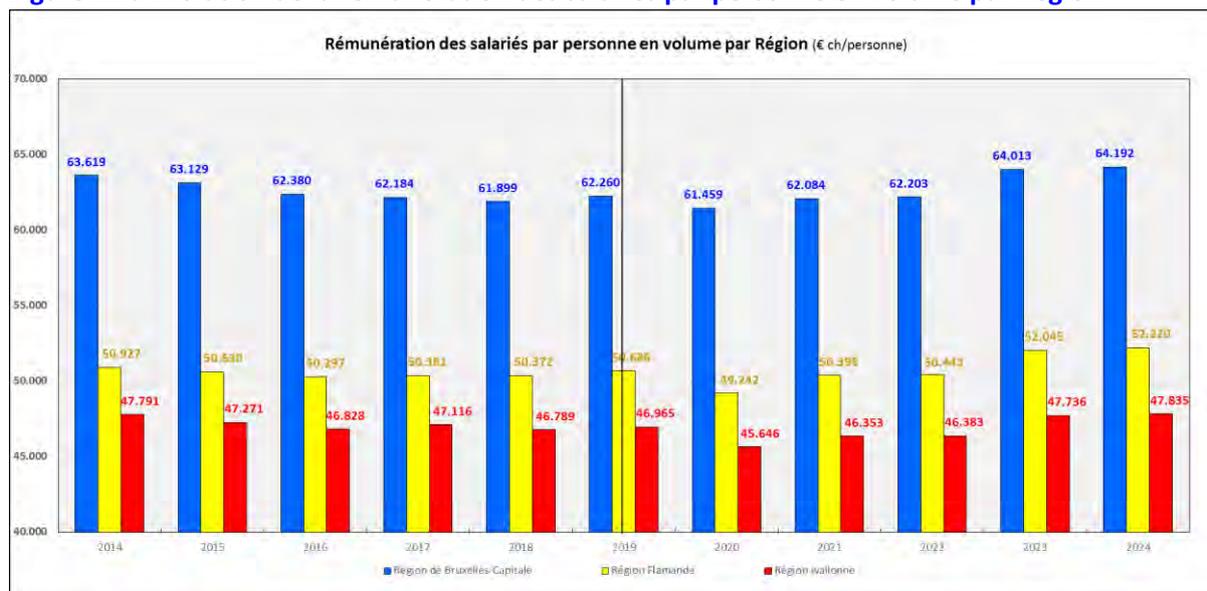
## 5.2 Évolution des rémunérations salariales régionales par personne

Le graphique de la figure 12.a ci-après compare pour les deux dernières législatures, l'évolution du niveau de la rémunération des salariés par personne exprimée en volume entre les trois régions de la Belgique.

D'une manière générale, on constate que pour l'ensemble de l'économie, la rémunération des salariés par personne dépasse largement en Région bruxelloise les rémunérations des Régions flamande et wallonne avec plus de 60.000€ par personne (62.260 € en 2019 pour la RB) contre plus de 50.000 € en Région flamande (50.686 € en 2019 pour la RFL) et plus de 45.000 € en région wallonne (46.965 € en 2019 pour la RW).

Entre les deux législatures, le taux de croissance annuel moyen de la rémunération des salariés a augmenté en Région bruxelloise de 1,04 points de % en passant d'un taux négatif pour la législature 2014-2019 (-0,43%) à un taux devenu positif (+0,61%) pour la législature actuelle selon les projections du BFP et ce malgré le recul de rémunération salariale de -1,3% enregistré en 2020 pendant la législature actuelle.

**Figure 12.a Évolution de la rémunération des salariés par personne en volume par Région**



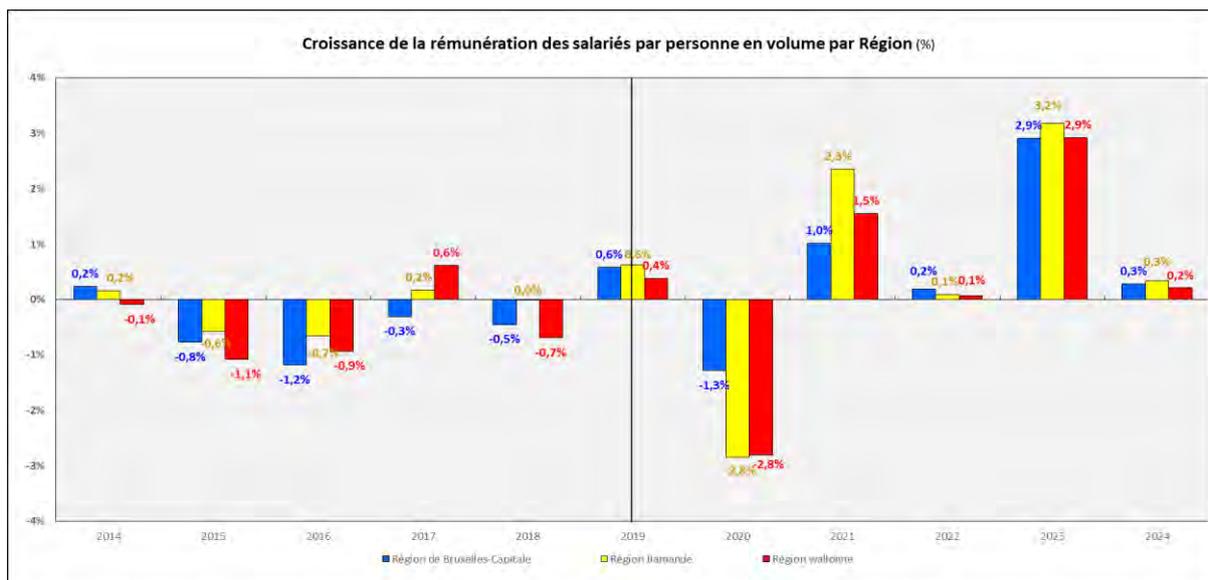
Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Pour les autres régions, on a enregistré une croissance plus faible des rémunérations salariales par personne entre les deux législatures (+0,72 points de %) en Région wallonne et (+0,69 points de %) en Région flamande.

En nous focalisant sur la législature actuelle, le graphique de la figure 12.b indique qu'après le recul important de la rémunération des salariés par personne enregistré dans les trois Régions en 2020 (-1,3% en RB, -2,8% en RW et -2,85% en RFL), un rattrapage sensible est intervenu en 2021, qui a cependant été légèrement moins important en Région bruxelloise (+1%) par rapport aux deux autres Régions (+1,55 en RW et +2,35% en RFL). Ce rattrapage s'est poursuivi de manière plus réduite pour toutes les Régions en 2022 mais avec une croissance légèrement supérieure en Région bruxelloise (+0,2%) contre +0,07% en RW et 0,09% en RFL.

Cette croissance s'est ensuite fortement amplifiée dans toutes les régions pour les années de fin de la législature actuelle (2022-2024) selon les prévisions de BFP (+1,6% en RB contre 1,55% en RW et 1,75% en RFL) en raison des indexations salariales intervenues suite à la forte montée de l'inflation pendant cette période.

**Figure 12.b Croissance de la rémunération des salariés par personne en volume par Région**

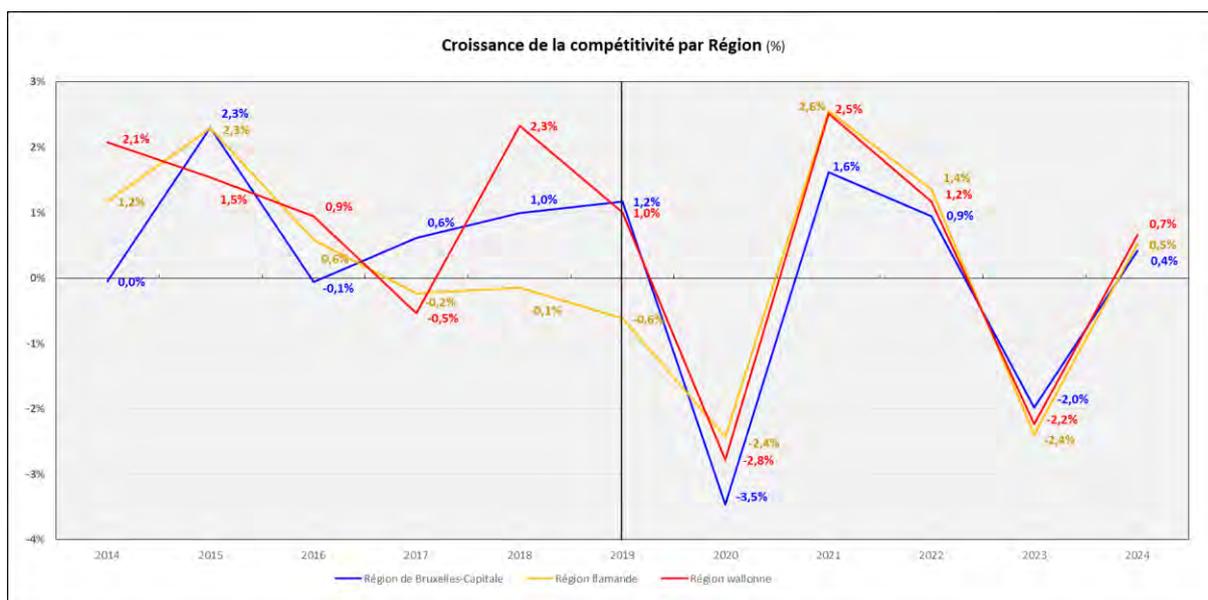


Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

### 5.3 Évolution des compétitivités régionales

Le graphique de la figure 13 ci-après compare pour les deux dernières législatures, l'évolution du niveau de la compétitivité entre les trois Régions résultant de la différence de croissance de la productivité et de la rémunération des salariés par personne pendant cette période.

Figure 13 Croissance de la compétitivité par région



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Entre les deux législatures, le taux de croissance annuel moyen de la compétitivité a diminué en Région bruxelloise de -1,04 points de % en passant d'un taux positif pour la législature 2014-2019 (+0,83%) à un taux devenu négatif (-0,22%) pour la législature actuelle selon les projections du BFP en grande partie lié au recul de compétitivité de -3,46% enregistré en 2020 pendant la législature actuelle.

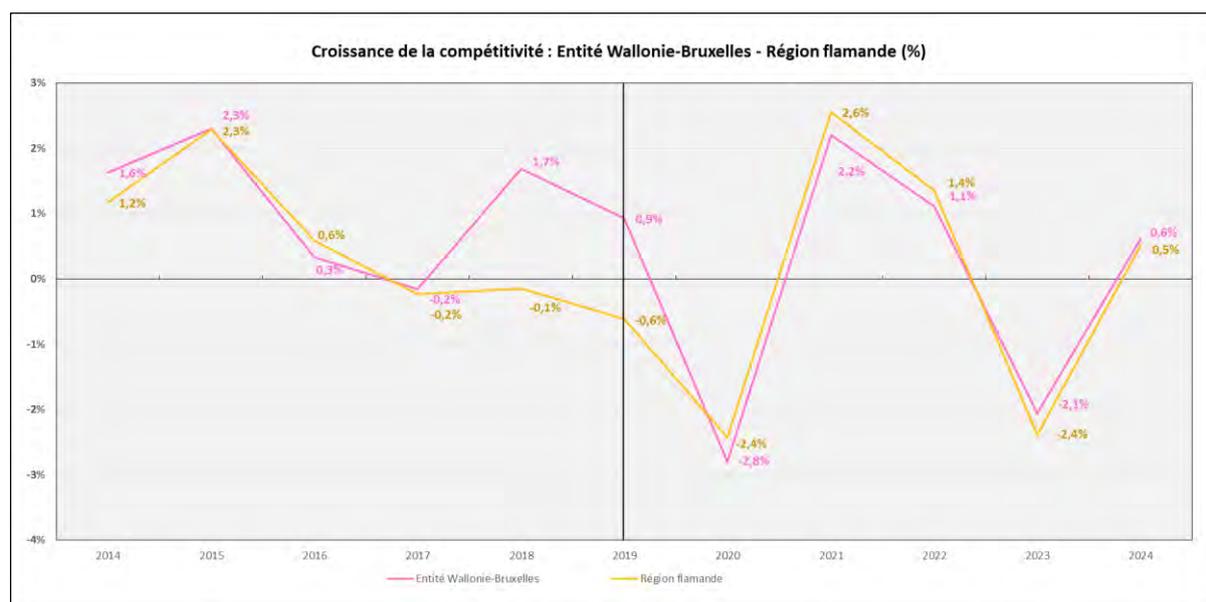
Pour les autres Régions, on a enregistré un recul plus important de la compétitivité entre les deux législatures en Région wallonne (-1,17 points de %) et un recul plus faible en Région flamande (-0,67 points de %).

En nous focalisant sur la législature actuelle, le graphique de la figure 13 indique qu'après le recul important de la compétitivité enregistré dans les trois Régions en 2020 (-3,46% en RB, -2,78% en RW et -2,44% en RFL), un rattrapage sensible est intervenu en 2021, qui a cependant été légèrement moins important en Région bruxelloise (+1,6%) par rapport aux deux autres Régions (+2,51 % en RW et +2,56% en RFL). Ce rattrapage de compétitivité a été fortement atténué pour toutes les Régions en 2022 mais avec une atténuation moindre en Région bruxelloise (+0,95%) contre +1,16% en Région wallonne et +1,36% en Région flamande.

Cette atténuation de la compétitivité s'est ensuite poursuivie dans toutes les régions pour les années de fin de la législature actuelle (2022-2024) où les croissances de compétitivité sont devenues négatives dans toutes les Régions selon les prévisions de BFP (-0,2% en RB, -0,17% en RFL et -0,14% en RW).

En considérant à présent la compétitivité de l'entité fictive Wallonie-Bruxelles et en la comparant à celle de la Région flamande, il apparaît que les deux courbes se chevauchent de manière relativement parallèle avec des écarts de compétitivité plus faibles que les écarts qui séparent respectivement les Régions bruxelloise et wallonne de la Région flamande comme le démontre la figure 14 ci-après.

**Figure 14 Croissance de la compétitivité de l'entité Wallonie-Bruxelles et de la Région flamande**



Source : Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Au cours de la législature précédente (2014-2019), des écarts de croissance de compétitivité plus importants apparaissent à partir de 2018 (+1,83 point de %) en faveur de l'entité Wallonie-Bruxelles par rapport à la Région flamande qui connaît une croissance négative de compétitivité cette année (+1,68% EWB contre -0,15% RFL). Cet écart s'atténue en 2019 (+1,54 points de %) car la perte de compétitivité de l'entité Wallonie-Bruxelles qui reste néanmoins positive est plus importante que celle de la Région flamande qui devient davantage négative (+0,92% EWB contre -0,62% RFL).

Au cours de la législature actuelle (2019-2024) et selon les prévisions du BFP, le recul de croissance de compétitivité en 2020 est plus important pour l'Entité Wallonie-Bruxelles (-2,8%) que pour la Région flamande (-2,44%) justifiant un écart de croissance de compétitivité de -0,36 points de % en défaveur de l'Entité Wallonie-Bruxelles.

La reprise de 2021 témoigne d'un rattrapage sensiblement identique de l'EWB par rapport à la RFL maintenant l'écart de croissance de compétitivité à -0,36 points de % en défaveur de l'EWB.

En 2022, le rattrapage s'atténue plus fortement pour la Région flamande que pour l'entité Wallonie-Bruxelles diminuant l'écart de compétitivité en défaveur de l'EWB (-0,25 points de %).

Les dernières années de la législature (2022-2024) enregistreraient des pertes de croissance de compétitivité légèrement plus faible pour l'entité Wallonie-Bruxelles (-0,11%) par rapport à la Région flamande (-0,17%) justifiant un léger écart de compétitivité devenu légèrement favorable à l'Entité Wallonie-Bruxelles (+0,06 points de %).

Pour l'entièreté de la législature actuelle (2019-2024) selon les prévisions du BFP, la croissance de compétitivité serait pratiquement nulle pour l'entité Wallonie-Bruxelles et négative de -0,17 point de % pour la Région flamande justifiant d'un écart de compétitivité de +0,17 points de % en faveur de l'entité Wallonie-Bruxelles pendant cette législature.

En conclusion en comparant les graphiques des figures 13 et 14, il apparaît que la courbe de croissance de compétitivité de l'entité Wallonie-Bruxelles reste sensiblement plus proche de celle de la Région flamande pendant les deux législatures considérées que celles des Régions bruxelloise et wallonne prise de manière isolée témoignant ici encore de complémentarités de croissance de compétitivité liées aux structures différenciées des valeurs ajoutées des deux Régions.

## 5.4 Évolution du Produit Intérieur Brut, de l'emploi intérieur et de la productivité par personne en Région bruxelloise.

En nous focalisant à présent de manière plus précise sur la Région bruxelloise, nous comparerons les indicateurs analysés précédemment à savoir le Produit Intérieur Brut, l'emploi intérieur et la productivité par personne.

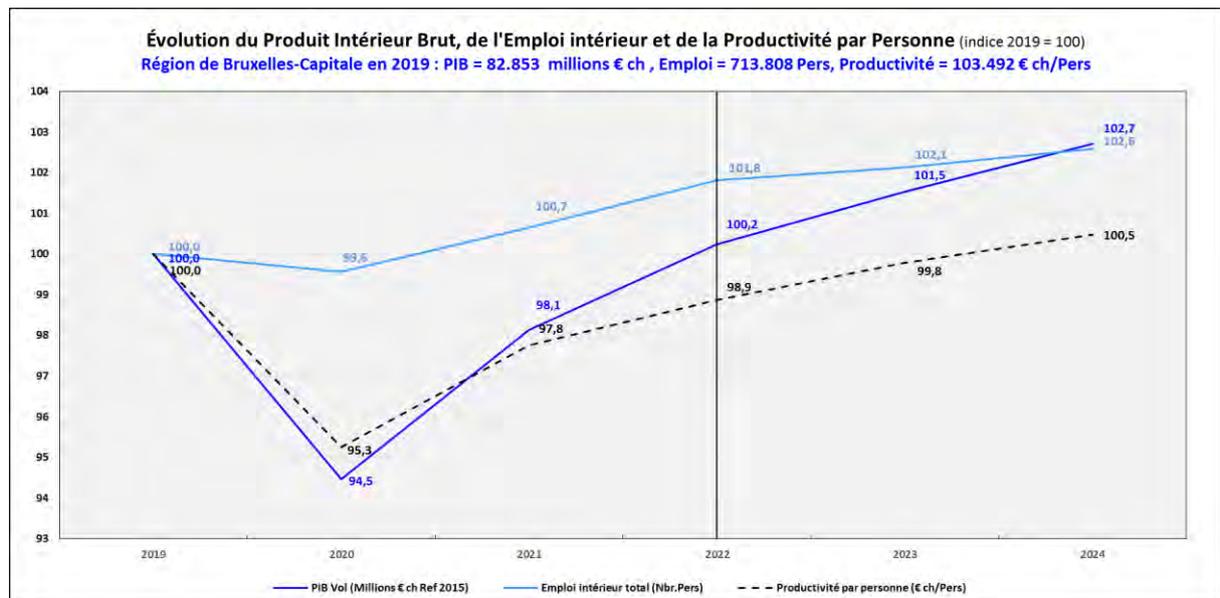
La figure 15 et le tableau 4 ci-après représentent pour la législature actuelle (2019-2024), les évolutions en indices (2019 = 100) et en taux de croissance du Produit Intérieur Brut en volume, de l'emploi intérieur et de la productivité par personne pour la Région bruxelloise..

L'examen de la figure et du tableau permet de mettre en évidence que grâce aux mesures de protection, l'emploi intérieur en 2020 n'a que légèrement diminué en Région bruxelloise par rapport à 2019 (-0,43%) alors que le PIB en volume a reculé de -5,53% ce qui a occasionné un recul légèrement plus faible de la productivité par personne (-4,75%).

En 2021, le PIB en volume s'est accru de +3,9% alors que l'emploi intérieur ne s'est accru que de +1,1% (+0,9 points d'indice) entraînant une croissance de +2,6% de la productivité par personne.

En 2022, le PIB en volume dépasse le niveau d'avant crise (82.788,5 € ch en 2022 contre 82.583,4 € ch en 2019) avec un taux de croissance de +2,15% (-1,74 points de % par rapport à 2021) alors que l'emploi intérieur ne s'est accru que de +1,16% (+0,07 points de % par rapport à 2021) entraînant une croissance moins importante de la productivité par personne (+1,14%) par rapport au PIB (-1,4 points de % par rapport à 2021).

**Figure 15 Évolution du Produit Intérieur Brut, de l'emploi intérieur et de la productivité par personne en Région bruxelloise.**



Source : BNB –ICN, Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

**Tableau 4 Croissance du PIB, de l'emploi intérieur et de la productivité par personne en RB**

RBC - Taux de croissance en %	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Tcm 2019-24	2023+2024	23+24-22
PIB Vol (Millions € ch Ref 2015)	2,78%	-5,53%	3,89%	2,15%	1,28%	1,16%	0,54%	2,44%	0,29%
Emploi intérieur total (Nbr.Pers)	1,18%	-0,43%	1,09%	1,16%	0,31%	0,44%	0,51%	0,75%	-0,41%
Productivité par personne (€ ch/Pers)	1,75%	-4,75%	2,63%	1,14%	0,92%	0,70%	0,10%	1,62%	0,48%

Source : BNB –ICN, Bureau Fédéral du Plan et Calculs d’auteur

Entre 2022 et 2024 selon les estimations du BFP, le PIB en volume s’accroîtrait de +2,45% en deux ans (+0,3 points de % par rapport à 2022) alors que l’emploi ne s’accroîtrait que de +0,75% pendant la même période (-0,4 points de % par rapport à 2022) entraînant une croissance moins importante de la productivité par personne (+1,63%) par rapport au PIB (+0,5 points de % par rapport à 2022) pendant cette période.

En conclusion, nous constatons que l’emploi a continué à croître en Région bruxelloise pendant toutes les années de la législature actuelle (2019-2024) excepté en 2020 (-0,43%) avec un taux de croissance annuel moyen de +0,5% pendant cette période alors que le PIB en volume s’est accru avec un taux de croissance annuel moyen de +0,55% pendant cette législature malgré un recul de croissance de -5,5% en 2020 suite aux mesures anti-pandémiques.

La productivité par personne aura augmenté de manière sensiblement moins importante avec un taux de croissance annuel moyen proche de +0,1% par rapport au PIB en absorbant la différence entre les évolutions du PIB et de l’emploi intérieur pendant cette période.

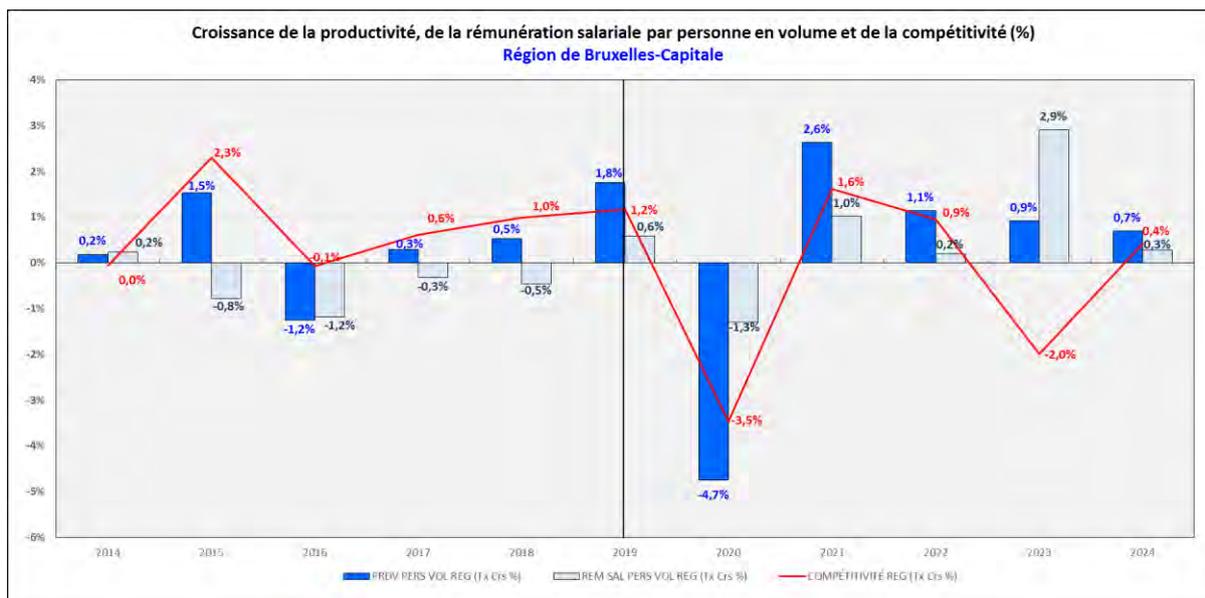
### 5.5 Évolution de la productivité, de la rémunération des salariés par personne et de la compétitivité en Région bruxelloise.

En restant focalisé sur la Région bruxelloise, nous comparerons à présent la productivité et la rémunération des salariés par personne de manière à en déduire et à justifier les évolutions de la compétitivité de la Région.

La figure 16 ci-après représente pour les deux dernières législatures (2014-2019 et 2019-2024), les évolutions de la croissance de la productivité, de la rémunération salariale par personne en volume et de la compétitivité en Région bruxelloise .

Au cours de la législature précédente (2014-2019), la croissance de la productivité a été plus importante que la croissance de la rémunération des salariés pendant pratiquement toute la législature témoignant d’une croissance positive de la compétitivité bruxelloise pendant cette législature avec un écart de croissance de compétitivité plus importante en 2015 (+2,3 points de %), un écart pratiquement nul en 2016 (-0,06 points de %) et des écarts plus faibles mais croissants en fin de législature (+0,6 point de % en 2017, +1 points de % en 2018 et +1,17 points de % en 2019).

### Figure 16 Évolution de la Croissance de la productivité, de la rémunération salariale et de la compétitivité en Région bruxelloise .



Source : BNB –ICN, Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

Au cours de la législature actuelle (2019-2024) et selon les prévisions du BFP, le recul de croissance de compétitivité en 2020 de -3,45% résulte de la différence entre une baisse de la productivité de -4,75% et un recul plus faible de la rémunération des salariés de -1,3%.

La reprise de 2021 témoigne d'un rattrapage de la compétitivité dont la croissance de +1,6% résulte de la différence entre une croissance de la productivité de +2,6% et d'une croissance plus faible de la rémunération des salariés de 1%.

En 2022, le rattrapage de la compétitivité s'atténue avec une croissance qui se réduit à +0,95% et qui résulte de la différence entre une croissance de la productivité de +1,15% et d'un rattrapage de croissance plus faible de la rémunération des salariés qui se limite à 0,2%.

Les dernières années de la législature (2022-2024) enregistrent des pertes de croissance de compétitivité moyenne de -0,8% résultant d'une croissance de la productivité de +0,8% et d'une croissance supérieure de la rémunération des salariés (+1,6%) pendant cette période.

**En conclusion**, il convient de souligner que le mécanisme d'indexation automatique des salaires, qui protège partiellement le pouvoir d'achat des travailleurs salariés et permet de soutenir la demande intérieure, nuit cependant sensiblement à la compétitivité des entreprises comme en témoigne le graphique précédent (figure 16) car ces dernières portent à elle seule la part la plus importante du choc extérieur lié à l'évolution de la situation géopolitique récente à la fois par la hausse des prix de ses entrants et la hausse des coûts salariaux induits par l'indexation automatique des salaires (alimentée partiellement par l'amorce d'une spirale salaire-prix).

Ces pertes de compétitivité des entreprises peuvent générer à termes des pertes d'emploi liées à des faillites plus massives d'entreprises et ainsi réduire le pouvoir d'achat des travailleurs licenciés diminuant de la sorte au niveau macroéconomique le pouvoir d'achat partiellement préservé par l'indexation automatique des salaires à son niveau d'avant indexation.

Cette situation entraîne comme conséquence à moyen terme une plus grande dualisation du marché du travail par un accroissement des inégalités de revenus au sein des travailleurs en raison de la différence de revenus entre travailleurs en emploi et travailleurs nouvellement licenciés suite à la perte de compétitivité des entreprises induite par le mécanisme d'indexation automatique des salaires.

Si les entreprises réagissent à cette perte de compétitivité par un accroissement de leur productivité en vue de préserver leur rentabilité des conséquences identiques sont à redouter pour l'emploi avec une diminution de ce dernier accompagnée d'une réorientation vers de l'emploi plus qualifié.

L'indexation automatique des salaires suite à une inflation importée fait en conséquence porter aux entreprises une part excessive du choc extérieur qui génère un appauvrissement général pour l'ensemble des agents de l'économie.

Il conviendrait en conséquence de répartir plus équitablement ce choc entre ceux-ci au moyen d'interventions publiques en faveur des entreprises si l'on souhaite ne pas aggraver à moyen terme les pertes d'emploi entraînant une plus grande dualisation du marché du travail qui en sera inéluctablement la conséquence.

## VI. Évolution des revenus des ménages

Les comptes de revenus des ménages, publiés dans le cadre de la comptabilité régionale, reprennent l'intégralité des sources de revenus des résidents selon la région de leur domicile. Les dernières données observées portent sur l'année 2021 et sont projetées à moyen terme (2022-2027) dans le modèle régional HERMREG établi par le Bureau Fédéral du Plan et les instituts régionaux de statistiques.

Les agrégats analysés ci-après sont exprimés en volume (€ ch. ref 2015) et concernent des montants agrégés pour l'ensemble de la population résidant au sein d'une entité géographique considérée.

La structure des comptes de revenus des ménages se compose de deux volets principaux :

- Le compte d'affectation des revenus primaires qui enregistre les revenus des individus résultant directement de l'activité économique et dont le solde constitue le revenu primaire des ménages.

- Le compte de distribution secondaire du revenu qui reprend les transferts courants entre les ménages et les autres agents économiques dont notamment les pouvoirs publics.

Le solde final de ces comptes permet de calculer le montant total du revenu disponible des ménages des différentes entités géographiques considérées.

Le revenu disponible par habitant s'obtient en divisant le revenu disponible de ces entités par la population totale qui y réside.

### 6.1 Évolution du revenu des ménages en Région bruxelloise .

Le revenu disponible réel des ménages résidant en Région Bruxelloise a augmenté en termes réels de +0,74 % en 2020 malgré les effets de la crise sanitaire comme l'indique le tableau 5 ci-après.

Cette croissance est légèrement inférieure mais comparable à celle du revenu disponible réel des ménages wallons (+0,78%) et sensiblement supérieure à celle des ménages flamands (+0,51%) et des ménages belges (+0,61%) pendant cette année.

La résilience de l'économie bruxelloise est essentiellement attribuable aux mesures mises en place par les pouvoirs publics qui ont permis de réduire le volume de travail tout en préservant l'emploi au travers de mécanismes tels que le chômage temporaire ou le droit passerelle.

Ceci justifie le fait que si les revenus du travail ont sensiblement diminué en 2020, l'ensemble des prestations sociales, qui ont permis de compenser partiellement ce recul, ont quant à elles nettement progressé en Région bruxelloise (+16,24%) au cours de cette année.

#### Tableau 5 Compte de revenu des ménages pour la Région bruxelloise.

<b>REVENU DES MÉNAGES BRUXELLOIS</b>	<b>Mio € 15</b>	<b>Rep %</b>	<b>Tx Crs %</b>	<b>Tx Crs %</b>	<b>Tcx Crs %</b>	<b>Tx Crs %</b>	<b>Tx Crs %</b>	<b>Tx Crsm %</b>
<b>AFFECTATION DES REVENUS PRIMAIRES</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2019-2024</b>
Excédent d'exploitation et Revenu mixte	3.751,7	16,3%	-7,45%	5,96%	1,26%	-3,31%	1,03%	-0,61%
Rémunérations des salariés	21.927,2	95,5%	-2,97%	4,40%	2,67%	4,35%	1,20%	1,89%
Revenu nets de la propriété	2.350,3	10,2%	-12,92%	5,92%	3,28%	0,40%	0,37%	-0,81%
<b>Solde des revenus primaires</b>	<b>28.029,2</b>	<b>122,0%</b>	<b>-4,40%</b>	<b>4,71%</b>	<b>2,53%</b>	<b>3,05%</b>	<b>1,12%</b>	<b>1,35%</b>
<b>DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU</b>	<b>2019</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2019-2024</b>
<b>Ressources</b>	<b>35.508,9</b>	<b>154,6%</b>	<b>-0,06%</b>	<b>2,88%</b>	<b>0,96%</b>	<b>2,94%</b>	<b>1,24%</b>	<b>1,59%</b>
Solde des revenus primaires	28.029,2	122,0%	-4,40%	4,71%	2,53%	3,05%	1,12%	1,35%
Total des prestations sociales	7.479,7	32,6%	16,24%	-2,76%	-4,25%	2,53%	1,69%	2,45%
<b>Emplois</b>	<b>12.538,2</b>	<b>54,6%</b>	<b>-1,51%</b>	<b>4,17%</b>	<b>1,98%</b>	<b>3,81%</b>	<b>0,97%</b>	<b>1,86%</b>
Impôts courants revenu, patrimoine...	4.346,3	18,9%	-0,39%	3,65%	3,17%	1,80%	1,57%	1,95%
Cotisations sociales	7.727,0	33,6%	-2,11%	3,04%	1,15%	4,09%	1,16%	1,44%
Solde des autres transferts courants	464,9	2,0%	-2,00%	27,82%	4,01%	15,54%	-5,24%	7,36%
<b>Revenu disponible</b>	<b>22.970,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,74%</b>	<b>2,19%</b>	<b>0,41%</b>	<b>2,45%</b>	<b>1,39%</b>	<b>1,43%</b>
Population totale	1.213,4		0,47%	0,39%	1,26%	0,83%	-0,22%	0,54%
<b>Revenu disponible par personne</b>	<b>18.930,8</b>		<b>0,27%</b>	<b>1,79%</b>	<b>-0,84%</b>	<b>1,61%</b>	<b>1,62%</b>	<b>0,89%</b>

Source : BNB –ICN, Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

En 2020, les revenus primaires ont diminué le plus fortement en Région bruxelloise par rapport aux autres régions du pays (-4,4 % RB contre -3,97% RW, -3,86% RFL).

- Ce moindre différentiel de croissance serait en grande partie issu de la composante rémunération des salariés (-2,97 % RB contre -2,47% RW, -2,18% RFL) du revenu primaire des bruxellois où la masse salariale brute aurait diminué davantage que dans les autres Régions; cette diminution plus importante s'explique essentiellement par un recul plus sensible du salaire par personne résidant à Bruxelles car celles-ci sont surreprésentées dans la plupart des secteurs d'activité les plus sévèrement touchés par la crise sanitaire et notamment le secteur du commerce et de l'horeca.

- Les excédents d'exploitation et revenus mixtes bruxellois ont également sensiblement diminué (-7,45%) mais de manière comparable à ceux des autres régions (-8,02% RW, -6,66% RFL).

- Les revenus de la propriété se sont quant à eux légèrement moins détériorés en Région bruxelloise (-12,92%) mais restent comparables à ceux des autres Régions (-13,67% RW, -13,54% RFL).

- La croissance des prestations sociales est plus marquée en Région bruxelloise (+16,24%) que dans les autres Régions (+11,46% RW, +12,30 RFL); ce différentiel de croissance est largement imputable aux indemnités de chômage et au droit passerelle.

- La baisse des cotisations sociales en 2020 se révèle quant à elle plus importante pour les ménages bruxellois (-2,11%) que pour les ménages des autres Régions (-1,28% RW, -1% RFL) en raison du recul plus important des rémunérations dans cette Région.

- Les impôts courants à charge des ménages bruxellois sont également en baisse (-0,4%) mais de manière nettement moindre que ceux des ménages des autres Régions (-0,75% RW, -1,47% RFL).

En 2021, le revenu disponible réel des ménages bruxellois s'accroît de 1,46 point de % en passant de 0,74% en 2020 à 2,2% cette année, malgré une reprise sensible de l'inflation.

**D'une part**, la reprise de l'activité pour l'ensemble de la Belgique durant cette année, bien que plus faible à Bruxelles, (+3,9% RB contre 6,3% RW, 7% RFL, 6,2% BEL) produit une remontée de la rémunération des salariés bruxellois (+4,4%) ainsi que de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte des indépendants de la Région (+5,96 %). Les revenus nets de la propriété se rétablissent également (+5,92 %). L'ensemble de ces croissances de revenus entraîne un accroissement global des revenus primaires de +4,7% mais qui doit cependant être modéré par les mécanismes de taxes et transferts. Les impôts repartent à la hausse (+3,65 %), ainsi

que les cotisations sociales (+3,04%). Néanmoins, le maintien des mesures de protection durant une partie de cette année justifie l'impact limité sur la diminution des prestations sociales (-2,76 %). Le revenu disponible des ménages bruxellois n'augmenterait en conséquence que de +2,2 % en termes réels au cours de cette année.

En 2022, une hausse plus sensible des rémunérations des salariés (+2,67%) est attendue en Région bruxelloise par rapport aux autres Régions (+1,28% RWL, +0,94% RFL) car l'activité économique continuerait à présenter un rythme de croissance inhabituellement élevé en termes de rattrapage accompagné d'une remontée de la durée moyenne de travail et d'un accroissement des salaires horaires lié à l'indexation.

La situation des indépendants évoluerait cependant moins favorablement par rapport à l'année précédente en termes d'excédent d'exploitation et de revenu mixte (+1,26% en RB contre +0,67% RW, +1,60% RFL) après la suppression des mesures de soutien intervenue à la fin de l'année précédente. Une diminution plus sensible des prestations sociales par rapport aux autres Régions est en outre attendue cette année (-4,25% RB contre -1,09% RW -1,46% RFL) liée à la baisse des allocations de chômage et du droit passerelle.

L'accélération de la croissance des rémunérations s'accompagnerait également d'une accélération de la croissance des cotisations sociales amplifiée par la disparition des dispenses accordées aux indépendants (+1,15% en RB contre -0,16 RW, -0,45% RFL).

Le revenu disponible des ménages bruxellois en termes réels connaîtrait en conséquence une légère croissance au cours de cette année (+0,41%) qui reste cependant comparable à celle des autres Régions (+0,35% RW, +0,52% RFL).

En considérant la croissance annuelle moyenne sur la durée de la législature (2019-2024), le revenu disponible réel des bruxellois n'augmenterait que de +1,43%; La Région flamande enregistrerait une croissance annuelle moyenne du revenu disponible réel de 1,36% ce qui représente la croissance la plus faible des trois Régions et la Région wallonne, une croissance annuelle moyenne de +1,47% qui représente la croissance la plus élevée des trois Régions. La Belgique enregistrerait quant à elle une croissance annuelle moyenne du revenu disponible de 1,4% pendant cette législature.

Par rapport à la législature précédente d'avant la crise (2014-2019) où le revenu annuel moyen a augmenté en région bruxelloise de +2,3% au cours de cette période, le revenu annuel moyen de cette législature (+1,43%) a diminué de -0,87 points de % en raison de la crise sanitaire et de l'évolution de la situation géopolitique qui ont influencé de manière défavorable les performances économiques durant cette législature.

En Région wallonne, le revenu annuel moyen a augmenté de +1,36% au cours de la législature précédente (2014-2019), le revenu annuel moyen de cette législature (+1,47%) a légèrement augmenté (+0,11 points de %) par rapport à la législature précédente malgré les raisons évoquées précédemment.

Cette Région a connu la meilleure résilience des trois Régions pendant cette législature face à la crise sanitaire et à l'évolution de la situation géopolitique.

Pour l'entité Wallonie-Bruxelles, le revenu annuel moyen a augmenté de +1,6% au cours de la législature précédente (2014-2019), le revenu annuel moyen de cette législature (+1,46%) a diminué de -0,14 points de % par rapport à la législature précédente pour les raisons évoquées précédemment ce qui représente une diminution plus faible de -0,74 points de % par rapport à la Région bruxelloise grâce à la bonne résilience face à la crise sanitaire de la Région wallonne pendant cette législature.

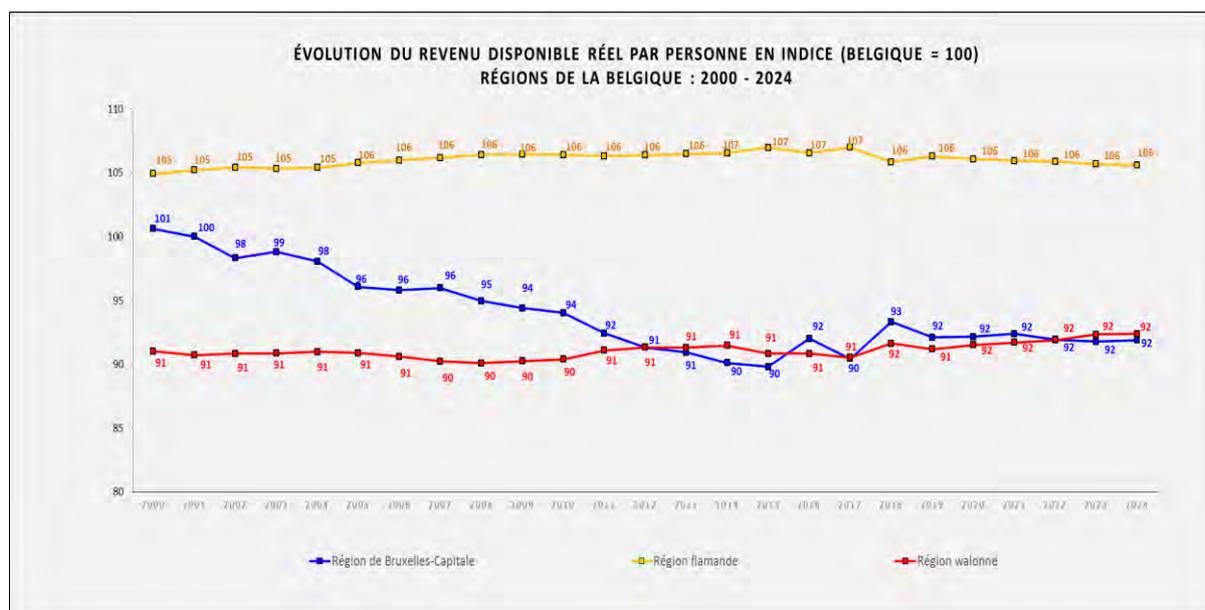
En Région flamande, le revenu annuel moyen a augmenté de +1,62% au cours de la législature précédente (2014-2019), le revenu annuel moyen de cette législature (+1,36%) a diminué de -0,26 points de % par rapport à la précédente législature en raison des mêmes circonstances ce qui représente une diminution plus faible de -0,6 points de % par rapport à la Région bruxelloise et plus importante de +0,13 points de % par rapport à l'entité Wallonie-Bruxelles qui se rapproche ainsi des performances de cette Région.

En Belgique, le revenu annuel moyen a augmenté de +1,6% au cours de la législature précédente d'avant la crise (2014-2019), le revenu annuel moyen de cette législature (+1,4%) a diminué de -0,2 points de % par rapport à la législature précédente en raison des mêmes circonstances ce qui représente une diminution plus faible de -0,66 point de % par rapport à la Région bruxelloise et pratiquement identique par rapport à l'entité Wallonie-Bruxelles (+0,08 points de %).

## 6.2 Évolution du revenu disponible réel par personne en Région bruxelloise.

En considérant le facteur démographique, la croissance importante de la population en Région bruxelloise compense amplement la croissance plus rapide du revenu disponible global de la Région de sorte que le revenu disponible par personne serait en moyenne moins élevé dans cette Région par rapport aux autres Régions.

**Figure 17.a Évolution du revenu disponible réel par personne en Région bruxelloise**



Source : BNB –ICN, Bureau Fédéral du Plan et Calculs d'auteur

En considérant la situation historique, le taux de croissance annuel moyen du revenu disponible réel par personne entre 2000 et 2014 (Figure 17.a) serait pratiquement nul (-0,03%) en Région bruxelloise par rapport aux autres Régions (0,62% RW, 0,7% RFL) et à la Belgique (+0,61%) pendant la même période.

Cette observation révèle que la position relative des personnes résidant en Région bruxelloise continue à se dégrader à moyen terme en comparaison avec celle des personnes résidant dans les autres Régions ce qui prolonge la tendance lourde observée depuis plus de deux décennies comme l'indique le graphique de la figure 17.a ci-dessus.

À partir de 2013 le revenu disponible réel par personne résidant en Région bruxelloise (17.714,8 €) passe pour la première fois en dessous de celui de la Région wallonne (17.789,7 €) et reste sensiblement inférieur à celui de la Région flamande (20.745,5 €) et de la Belgique (19.481,5 €).

Pour les années suivantes, les revenus réels par personne bruxelloise et wallonne se chevauchent et évoluent parallèlement ; le revenu par personne bruxellois redevient légèrement supérieur au revenu wallon de 2016 à 2022 et selon les prévisions du BFP à partir de 2023, le revenu bruxellois redeviendrait légèrement inférieur au revenu wallon.

En 2021 qui représente la dernière année statistiquement disponible (hors prévisions) et la première année de rattrapage après les effets dévastateur de la crise sanitaire en 2020, le revenu disponible réel par personne résidant en Région bruxelloise (19.321,9 €) est légèrement supérieur mais reste comparable au revenu wallon (19.177,9 €) et le revenu par personne flamand reste sensiblement supérieur (22.155 €) à celui des Bruxellois et des wallons et par conséquent à celui de la Belgique (20.913 €) cette année.

En considérant une période plus récente, il convient de mettre en évidence une situation contrastée entre la période historique et les dernières législatures.

- Au cours de la législature précédente (2014-2019), le taux de croissance annuel moyen du revenu disponible réel par personne est supérieur en Région bruxelloise (+1,55%) par rapport aux autres Régions (+1,05% RFL et RWL) et à la Belgique (+1,1%) pendant cette législature.

- Au cours de la législature actuelle (2019-2024), le taux de croissance annuel moyen du revenu disponible réel par personne résidant en Région bruxelloise (+0,9%) deviendrait légèrement plus élevé mais resterait comparable à celui de la Région flamande (+0,8%) et inférieur à celui de la Région wallonne (+1,2%) qui devient le taux de croissance annuel moyen le plus élevé des trois Régions (+0,94%) et dépasse le taux bruxellois de +0,3 points de% pendant cette législature.

Malgré des taux de croissance régionaux devenus comparables durant la période récente, les niveaux de revenus disponibles réels par personne bruxelloise et wallonne ne sont pas parvenus à rattraper le niveau flamand qui reste sensiblement supérieur à celui des autres Régions pendant cette période.

En 2024, année de fin de la législature actuelle, le revenu disponible réel par personne flamand s'élèverait à 22.742 € contre 19.892,6 € pour la Région wallonne, 19.783,6 € pour la Région bruxelloise et 21.738,5 € pour la Belgique.

Exprimé par rapport au revenu réel belge par personne, le revenu bruxellois représenterait 91,9% de celui-ci, le revenu wallon 92,4% et le revenu flamand 102,6%.

En considérant à présent l'ensemble de la période (2000-2024), les raisons qui expliquent la croissance historique plus lente du revenu disponible réel par personne en Région bruxelloise (+0,17%) par rapport aux autres Régions (+0,57% RFL, +0,61% RW) et à la Belgique (+0,55%), résultent de quelques facteurs déterminants.

- Depuis sa création en 1989, la Région bruxelloise est confrontée à un phénomène de périurbanisation caractérisée par le départ, vers la périphérie, de résidents issus des classes de revenus moyennes et supérieures.

- La population bruxelloise a enregistré depuis le début des années 2000 un essor démographique important. Dans ce contexte, la Région bruxelloise se distingue des deux autres Régions par une population jeune en forte croissance dont une part importante est issue de l'immigration internationale. Ces résidents jeunes et généralement peu qualifiés, rentrent plus difficilement sur le marché du travail et y perçoivent des revenus moins élevés<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> L'accès à l'emploi des personnes issues de l'immigration en provenance des pays en dehors de l'UE des 15 est également plus difficile, en raison de la discrimination à l'embauche ou des problèmes relatifs à la reconnaissance des diplômes.

L'ensemble de facteurs évoqués précédemment permettent d'expliquer au moins partiellement la plus forte proportion de personnes qui en Région bruxelloise :

- ne génèrent pas de revenus pour les plus jeunes ou des revenus relativement faibles dans le cas de travailleurs faiblement qualifiés.
- bénéficient de faibles revenus par personne issus en partie de prestations sociales (personnes bénéficiaires d'allocations de chômage ou du revenu d'intégration).

**En conclusion**, les caractéristiques spécifiques liées aux personnes résidant en Région bruxelloise désavantagent la Région en termes d'évolution historique du revenu disponible réel par personne résidant dans cette Région par rapport au reste de la Belgique pour l'ensemble de la période (2000-2024).

Cette situation s'est toutefois stabilisée pour la période récente couvrant les deux dernières législatures (2014-2024) où la croissance du revenu réel bruxellois par personne est devenue légèrement supérieure à celle des autres Régions (+1,22% RB, +1,12 RW, +0,93% RFL) sans pour autant pouvoir rattraper les écarts en niveau qui restent importants par rapport à la Région flamande.

En 2024, selon les prévisions du BFP, le niveau bruxellois ne représenterait que 87% du revenu réel flamand par personne et le niveau wallon, 87,5% de celui-ci.

### 6.3 Rôle de la polarisation des revenus

La polarisation des revenus peut également entraîner une évolution différenciée des revenus courants<sup>7</sup> au sein des Régions.

Les principaux facteurs communément identifiés sont la polarisation différenciée des revenus entre Régions en fonction de leur degré d'urbanisation.

La disparition de certains types d'emplois ainsi que les coûts du logement sont communément mentionnés comme causes majeures d'une évolution différenciée des revenus courants au sein de régions qui sont davantage urbanisées. Les évolutions des revenus dans ces entités urbaines peuvent dans ce contexte se révéler très différentes des évolutions observées au niveau du pays.

Le graphique de la figure 17.b ci-après indique qu'un écart croissant est historiquement observé dans toutes les Régions du pays entre le revenu moyen et le revenu médian mais on observe que ce phénomène touche particulièrement la Région bruxelloise où l'écart du ratio revenu médian sur revenu moyen a diminué de -6,2 points de % en passant de 75,6% à 69,4% entre 2000 et 2019.

En région wallonne cet écart a été de -2,9 points de %, en Région flamande de -2,25 points de % et pour la Belgique dans son ensemble, de -3 points de % pendant cette période.

Ces écarts entre entités régionales de la Belgique mettent clairement en évidence l'importance de la part de la population paupérisée au sein des différentes Régions<sup>8</sup> et particulièrement au sein de la Région de Bruxelles-Capitale où cet écart est pratiquement double (2,04) par rapport à celui de la Belgique alors qu'il est sensiblement identique en Région wallonne (0,96) et inférieur d'un quart en Région flamande (0,74).

En considérant la période plus récente couvrant la législature 2014-2019, un écart plus réduit est observé dans toutes les Régions du pays entre le revenu moyen et le revenu médian mais

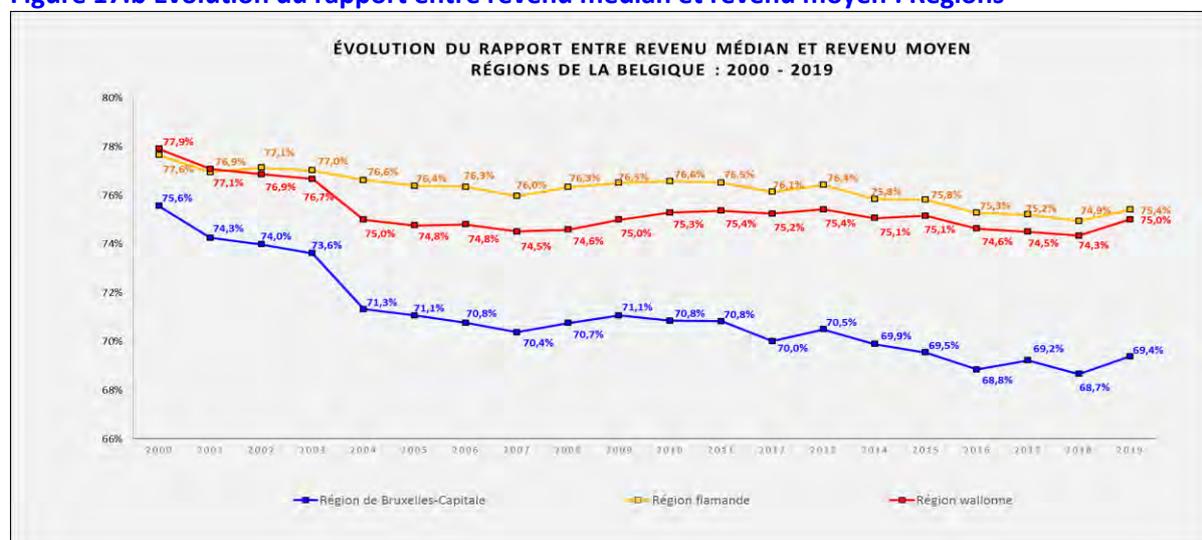
---

<sup>7</sup> Le Revenu courant s'entend comme le Revenu Total Net Imposable (RTNI), et les revenus de l'année s'entendent comme les déclarations de l'exercice n+1 concernant les revenus de l'exercice n (2019).

<sup>8</sup> Toutes les Régions subissent un écart croissant entre revenu médian et moyen lié au changement de législation intervenu en 2004 mais cet écart est particulièrement marqué pour la Région bruxelloise.

on observe que cet écart reste néanmoins le plus élevé en Région bruxelloise (-0,5 points de %) en passant de 69,9% à 69,4% entre 2014 et 2019 mais devient comparable à celui de la Région flamande (-0,45 points de %) et de la Belgique (-0,46 point de %) alors que cet écart reste pratiquement stable en Région wallonne (-0.05 points de %) pendant cette période.

**Figure 17.b Évolution du rapport entre revenu médian et revenu moyen : Régions**



Source : SPF Économie DGSIE, Revenus fiscaux, calculs d'auteur

## 6.4 - Rôle de la politique socio-fiscale

L'évolution du revenu courant disponible peut résulter de la politique menée par les pouvoirs publics en matière de fiscalité, de sécurité sociale et d'aide sociale au moyen leurs effets redistributifs.

Le tableau 6 ci-après indique qu'en 2019, le coefficient de Gini<sup>9</sup> calculé à partir des revenus nets après impôts, atteint 0,41 en Région bruxelloise contre 0,48 avant impôt. Cet écart représente une réduction de -0,07 points de coefficient cette année contre -0,08 points en 2008 grâce à l'effet redistributif de l'imposition.

**Tableau 6 Indicateur d'inégalité de revenu avant et après l'imposition – Coefficient de Gini**

COEFFICIENT DE GINI - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE							
Rég. Bruxelloise	1990	1996	2008	2014	2019	2008-2019	2014-2019
Avant Impôt	0,36	0,36	0,44	0,47	0,48	7,4%	1,4%
Après Impôt	0,29	0,29	0,37	0,40	0,41	11,5%	1,7%
<b>Avant-Après</b>	<b>-0,08</b>	<b>-0,07</b>	<b>-0,08</b>	<b>-0,07</b>	<b>-0,07</b>	<b>4,1%</b>	<b>0,3%</b>

Source : IBSA, SPF Économie - Statistics Belgium

Entre 2008 et 2019, le coefficient de Gini s'accroît en termes relatifs de 11,5% après impôt contre 7,4% avant impôt, soit un écart de 4,1 points de %, ce qui signifie que la politique fiscale est devenue moins redistributrice en termes de revenus durant cette décennie

<sup>9</sup> Le coefficient de Gini mesure l'inégalité des revenus. Sa valeur varie entre 0 et 1 ; il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite, quand tout le monde perçoit le même revenu et il est égal à 1 dans une situation d'inégalité absolue, une personne bénéficiant de tous les revenus et les autres d'aucun revenu. Cet indicateur est calculé par l'IBSA à partir du revenu par déclaration issu des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par le SPF Economie-Statistics Belgium à partir d'un revenu équivalent net disponible par personne d'un ménage issu des données de l'enquête SILC communément utilisée par Eurostat.

En considérant la période plus récente couvrant la législature 2014-2019, le coefficient de Gini s'accroît en termes relatifs de 1,7% après impôt contre 1,4% avant impôt, soit un écart de 0,3 points de %, ce qui signifie que la politique fiscale est devenue encore moins redistributrice en termes de revenus durant cette législature.

Nous constatons que le caractère redistributif de la politique fiscale se réduit à mesure que l'on évolue vers les périodes récentes et que cette dernière est dès lors susceptible d'influencer de manière significative l'évolution des revenus disponibles courants durant la période considérée.

Il convient également de noter que les ménages à moyens revenus perçoivent moins d'aide au logement et moins d'allocations familiales et que les économies d'impôts liées au nombre d'enfants présents au sein de ces ménages sont plus faibles que pour d'autres catégories de revenus.

Ceci implique qu'en termes de revenus, la politique fiscale est également d'autant moins redistributrice qu'elle s'adresse à des classes de revenus plus élevés ce qui pourrait également entraîner au niveau global une réduction des revenus disponibles courants mais sans que les effets de cette politique n'ait cependant pu être formellement quantifiés.

En termes d'intervention de la politique régionale, il convient encore de mentionner que la majeure partie des politiques redistributrices en termes de revenus relèvent à ce jour de la seule compétence de l'autorité fédérale.

En cas d'impact différencié de la politique socio-fiscale de l'Etat fédéral sur l'évolution des revenus disponibles courants des bruxellois, les autorités de la Région bruxelloise n'auraient en conséquence pas été en mesure d'y apporter les mesures correctrices nécessaires.

## **VII. Inflation et Indexation**

L'inflation peut se définir comme une perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

Elle doit être distinguée de l'augmentation du coût de la vie. La perte de valeur de la monnaie est un phénomène qui frappe l'économie nationale dans son ensemble (ménages, entreprises, etc.).

### **7.1 Mesure de l'inflation**

On utilise généralement l'indice des prix à la consommation (IPC) pour évaluer l'inflation. Cette mesure n'est cependant que partielle étant donné que l'inflation couvre un champ plus large que celui de la seule consommation des ménages.

En vue de mesurer l'inflation entre différents pays de l'Union européenne, il s'est révélé nécessaire de définir un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) adoptant les mêmes règles méthodologiques pour tous les pays de la zone euro de manière à rendre ces données d'inflation comparables pour tous les pays de l'Union européenne. Cet indice harmonisé s'appuie en conséquence sur un ensemble de normes juridiquement contraignantes pour l'ensemble des pays européens.

L'IPC et l'IPCH sont définis comme un rythme de progression sur 12 mois ce qui signifie que l'on compare le niveau général des prix (IPC ou IPCH) d'une période donnée (janvier 2022) à celui enregistré un an plus tôt (janvier 2021). Les taux d'inflation mensuels sont en conséquence mesurés sur les douze derniers mois. Le taux d'inflation annuel moyen représente alors la moyenne des taux mensuels de l'année considérée.

### **7.2 Facteurs déterminant l'inflation**

Les principaux facteurs qui influencent l'évolution des prix et qui entraînent une augmentation durable de ceux-ci peuvent être rangés en quatre catégories qui définissent la nature de l'inflation.

- **La masse monétaire:** une croissance excessive de la masse monétaire par rapport à la quantité de biens disponibles sur les marchés est de nature à déprécier la valeur à la monnaie ce qui entraîne une augmentation des prix en vue de compenser cette dépréciation.

- **Les coûts:** une augmentation des coûts de fabrication et/ou de production peut se répercuter sur les prix de vente des biens et services destinés à la consommation intermédiaire ou finale, ce qui entraîne une augmentation de ces derniers. Ce type d'inflation est appelée inflation par les coûts ou inflation « Cost-pusht ».

- **La demande:** lorsque la demande de biens et services excède l'offre de ceux-ci, les prix augmentent afin de rétablir l'équilibre entre offre et demande de biens. Ce type d'inflation est appelée inflation par la demande ou inflation « Demand-pull ». C'est essentiellement ce type d'inflation qui caractérise la reprise de l'inflation observée dans la période récente.

- **La structure de l'économie:** certaines mutations structurelles au sein de l'économie peuvent favoriser l'inflation comme une situation de monopole pouvant entraîner une insuffisance de la concurrence et se traduire en conséquence par une augmentation durable des prix de vente des biens et services. Des règles européennes ont été établies à cet égard en vue de limiter la concentration d'entreprises dans différents secteurs d'activité afin de contrer leur pouvoir de monopole.

### 7.3 L'inflation et l'indexation des salaires

En Belgique, il existe des mécanismes d'indexation automatique des salaires pour une majorité de travailleurs.

L'objectif de l'indexation automatique des salaires est d'adapter les salaires (incluant les primes et autres avantages salariaux) ainsi que les allocations sociales à l'évolution du coût de la vie. Cette adaptation dépend de conventions collectives de travail, conclues au niveau des commissions paritaires ou des entreprises appartenant à différents secteurs.

#### Mécanismes d'indexation

En vue de se prémunir contre les chocs extérieurs qui constituent un appauvrissement général qui doit se répartir équitablement sur les différents agents de l'économie, l'indexation ne s'opère pas directement sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation mais elle s'opère sur base de l'évolution d'un **indice santé** qui est un agrégat macroéconomique déduit de l'indice des prix à la consommation par soustraction de certains produits du panier de ce dernier tels que les boissons alcoolisées, le tabac et les carburants (excepté le gaz de pétrole liquéfié).

En vue de préserver par ailleurs la compétitivité des entreprises en évitant d'enclencher un effet de spirale salaire-prix préjudiciable à ces dernières, l'indexation se réalise en définitive de manière opérationnelle sur base d'un **indice santé lissé** qui est égal à la valeur de la moyenne (mobile) des indices santé des 4 derniers mois<sup>10</sup>. Cet indice sert alors de base à l'indexation des salaires, des traitements, des loyers, des pensions et des allocations sociales.

---

<sup>10</sup> L'indice santé lissé est depuis avril 2016 calculé de la même manière que l'indice de référence et est donc égal à la moyenne arithmétique des indices santé des 4 derniers mois multiplié par un facteur 0,98.

L'indexation des salaires dans la fonction publique et des allocations sociales est effectuée dès que l'indice lissé a dépassé une certaine valeur appelée indice-pivot<sup>11</sup>.

### **Modalités d'application de l'indexation automatique**

Les différentes formes d'indexation peuvent varier selon les secteurs ou les entreprises; ces indexations peuvent se faire sur la base d'un ajustement automatique des traitements lorsqu'un indice-pivot préalablement défini a été dépassé, mais également selon une périodicité déterminée (mensuelle ou annuelle), en fonction de l'évolution de l'inflation.

L'indexation des salaires ne s'opère pas en même temps au sein des différents secteurs car il existe dans chaque secteur des modalités différentes de fonctionnement de l'indexation.

- une indexation à des intervalles fixes: Les salaires sont indexés automatiquement au moment prévu par la Convention collective sectorielle de travail quel que soit le niveau atteint à ce moment par l'indice.

- une indexation sur base d'indices pivots qui diffèrent d'un secteur à l'autre; elle est déclenchée lorsque le pivot est atteint ou dépassé par l'indice santé lissé et cette règle est valable pour les services publics et les allocations sociales, ainsi que pour certaines commissions paritaires du secteur privé tel que le secteur non-marchand.

**En conclusion**, l'absence d'indexation ne conduit pas nécessairement sur le long terme à une érosion du pouvoir d'achat, dans la mesure où l'inflation entre en ligne de compte lors des négociations salariales. L'indexation ne donne pas nécessairement lieu à long terme à une évolution nominale plus rapide des coûts salariaux. Le débat sur l'indexation n'est en conséquence pas de savoir si la compensation de l'inflation est justifiée ou non car elle sera toujours présente à long terme mais porte sur la meilleure façon de compenser l'inflation.

**En termes d'avantages**, l'indexation a le mérite d'assurer la protection du pouvoir d'achat tout en soutenant la consommation et en contribuant au financement de la sécurité sociale. Elle garantit en outre une forme de solidarité et de stabilité du climat social car la liaison des salaires vaut pour tous les secteurs incluant les moins représentés où le pouvoir de négociation est davantage restreint tout en permettant de mieux anticiper les périodes d'ajustements salariaux.

**En termes d'inconvénients**, l'indexation automatique des salaires ne couvre généralement pas l'entièreté des allocations et peut alimenter au moins partiellement la spirale inflationniste. La critique ne vaut cependant que pour les chocs d'offre liés aux coûts ou à la productivité. En cas de chocs monétaire ou de demande, l'indexation a tendance à jouer un rôle d'amortisseur et en termes de relance de la spirale salaire prix, des garde-fous ont été mis en place grâce au recours à l'indice santé lissé en vue de préserver au moins partiellement la compétitivité des entreprises.

## **7.4 Évolution de l'inflation en Belgique**

---

<sup>11</sup> Les indices-pivots sont constitués de seuils d'ajustement qui sont fixés préalablement. Lorsque l'indice désiré atteint ou dépasse un indice-pivot défini, les traitements qui en dépendent font l'objet d'un ajustement.

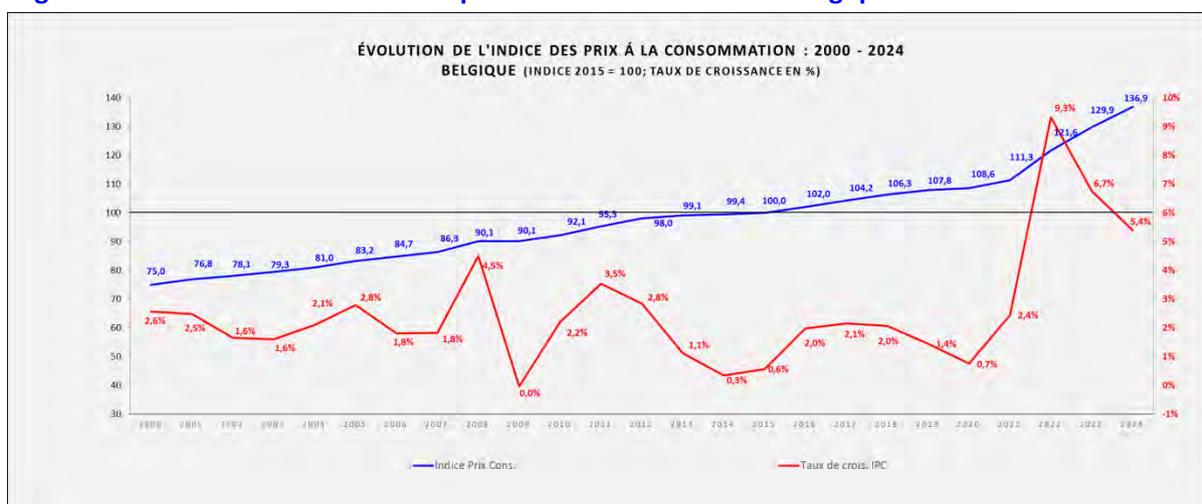
Si des indices-pivot personnalisés peuvent être créés, en pratique au sein de commissions paritaires ou au sein d'entreprises de différents secteurs, lorsque l'on se réfère à l'indice-pivot en Belgique, on fait généralement référence à l'indice-pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public qui est constitué d'une suite d'indices préalablement définis où lors de chaque dépassement d'un indice, le suivant correspond à l'ancien indice-pivot multiplié par 1,02.

L'étude abordera d'abord par une analyse historique de l'inflation en Belgique en considérant les évolutions de l'indice des prix à la consommation à partir de l'année 2000<sup>12</sup>. Celles-ci seront ensuite rapprochées des évolutions de l'inflation dans la zone euro sur base d'un indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur la même période de manière à rendre ces évolutions comparables entre les différents pays qui forment la zone euro.

Le graphique de la figure 18.a indique les évolutions annuelles de l'indice des prix à la consommation ainsi que leur taux de croissance sur la période 2000-2024.

En considérant le début de période avant la crise financière, le taux de croissance annuel moyen pour la période 2000 à 2007 s'élève à 2,03%, l'inflation s'est ensuite accélérée en passant de 1,82% en 2007 à 4,5% en 2008 sous l'effet du renchérissement des produits énergétiques et alimentaires sur le marché mondial.

**Figure 18.a Évolution de l'indice des prix à la consommation en Belgique**



Source : SPF Économie Statbel et Bureau Fédéral du Plan

L'inflation s'est ensuite stabilisée en 2009 (-0,05%) avant de reprendre sa progression en 2010 (+2,2%) et en 2011 (+3,53%).

L'inflation s'est ensuite freinée dans les années suivantes sous l'effet d'une baisse sensible des produits énergétiques pour atteindre un taux de croissance annuel moyen de +1,42% pendant la période 2012 à 2021 inférieur de -0,6 points de % par rapport au taux de croissance annuel moyen du début de période.

L'inflation s'est ensuite fortement accélérée en 2022 (+9,33%) sous l'effet de la hausse des prix énergétiques liée à une reprise importante de l'activité économique après la pandémie et à l'évolution récente de la situation géopolitique pour revenir à des taux de croissance plus modéré estimés pour les années suivantes (+6,74% en 2023 et 5,4% en 2024).

Pour l'ensemble de la période 2000-2024, le taux de croissance annuel moyen s'élève à +2,54% ce qui est légèrement supérieur (+0,54 points de %) à un rythme compatible avec la définition de la stabilité des prix selon la Banque Centrale Européenne (BCE) qui vise à maintenir l'inflation en deçà mais proche de +2% à moyen terme.

En comparant l'inflation en Belgique et dans d'autres pays européens, le graphique de la figure 18.b indique les évolutions annuelles de l'indice harmonisé des prix à la consommation (IPCH

<sup>12</sup> L'inflation annuelle moyenne pour la Belgique est définie comme la moyenne des 12 taux d'inflation mensuels d'une année de calendrier. Le taux d'inflation mensuel est défini comme la variation de l'indice des prix à la consommation du mois considéré par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

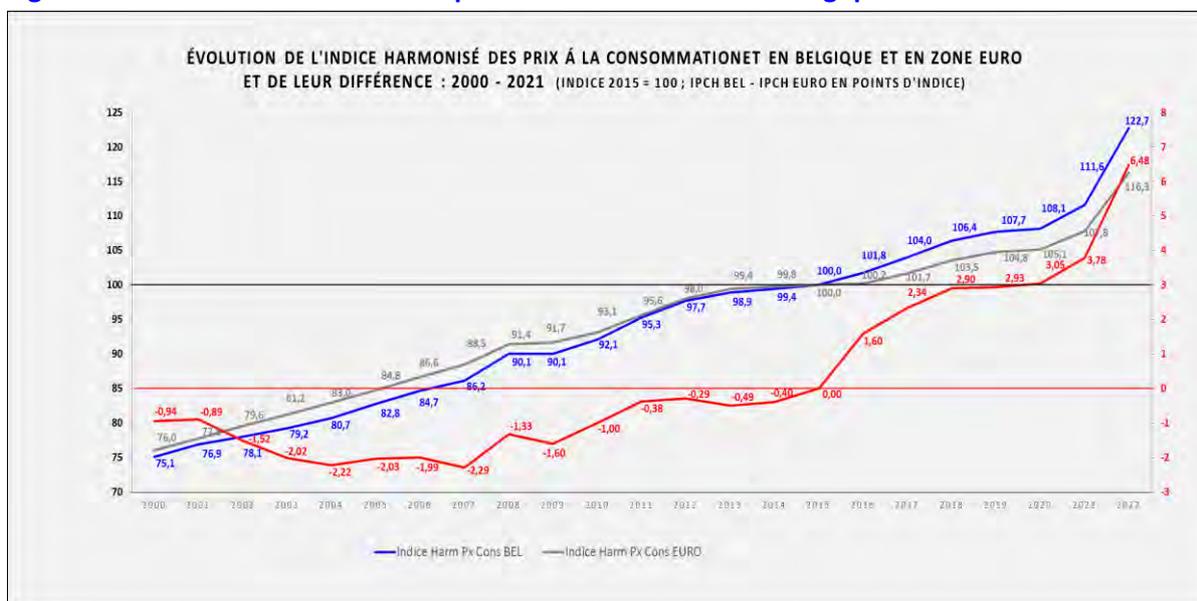
BEL) en Belgique, dans la zone euro (IPCH EUR) ainsi que leur différence pour la période 2000-2022.

L'examen du graphique nous montre que l'inflation en Belgique a été plus faible que celle de la zone euro en début de période (2000-2015) avec un écart qui s'est intensifié entre 2003 et 2007 année où cet écart est devenu le plus important (-2,3 points d'indice).

Après la crise financière de 2008, cet écart s'est progressivement résorbé jusqu'en 2012 où les deux indices sont devenus voisins entre 2012 et 2015. La tendance s'est ensuite inversée et l'inflation en Belgique est devenue progressivement supérieure à celle de la zone euro à partir de 2016 (+1,6 points d'indice) jusqu'en 2022 année où l'inflation s'est fortement intensifiée et où l'écart entre les deux indices est devenu le plus important (+6,5 points d'indice).

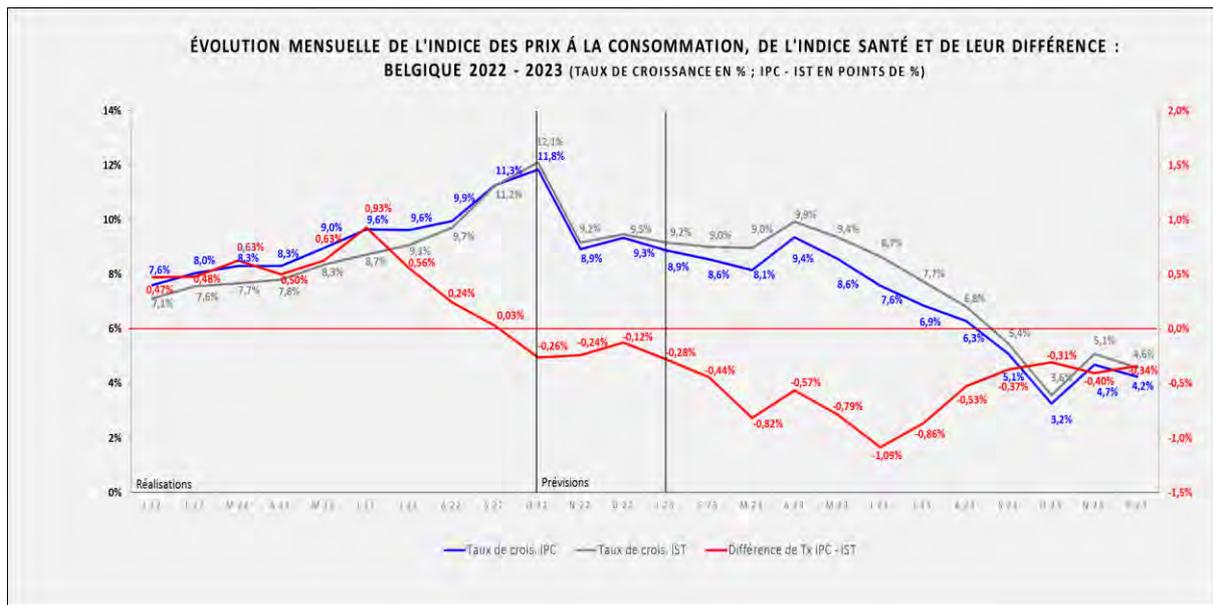
Cette différence dans un passé récent peut s'expliquer par le système d'indexation automatique dont la Belgique est dotée et qui peut, suite aux événements récents, amplifier l'inflation importée davantage que dans les autres pays de la zone euro à travers l'amorce d'une spirale salaire-prix.

**Figure 18.b Évolution de l'indice des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro**



Source : SPF Économie Stabel, Eurostat et Bureau Fédéral du Plan

**Figure 19.a Évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé en Belgique pour la période récente 2022-2023**



Source : SPF Économie Statbel et Bureau Fédéral du Plan

Il s'agit de se focaliser à présent sur la situation récente représentée par le graphique de la figure 19.a où le taux d'inflation est évalué mensuellement par rapport au mois correspondant de l'année précédente pour les neuf premiers mois de l'année 2022 et de manière prévisionnelle pour les trois derniers mois de cette l'année ainsi que pour l'entièreté de l'année 2023.

L'analyse détaillée du graphique de la figure 19.a révèle que la croissance de l'inflation après la reprise de l'activité économique et le renchérissement des coûts énergétiques connaîtrait son apogée en octobre 2022 avec un taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de +11,85%.

Ce taux de croissance se maintiendrait encore à des valeurs élevées jusqu'en décembre 2022 (+9,34%) ce qui nous conduirait selon les prévisions du BFP à un taux de croissance annuel moyen de +9,33% pour l'ensemble de l'année 2022 et cette croissance élevée de l'inflation se poursuivrait encore jusqu'en mai 2023 (+8,57%); elle amorcerait ensuite un mouvement de descente progressive lié à une probable normalisation des prix énergétiques sur les marchés mondiaux en passant d'un taux de +7,58% en Juin 2023 à un taux de +4,24% en décembre 2023 ce qui nous conduirait à un taux annuel moyen pour l'année 2023 (+6,74%) réduit du de plus d'un quart par rapport à celui l'année précédente.

L'examen du graphique indique en outre que le taux de croissance de l'indice santé a été plus faible que celui de l'indice des prix à la consommation de janvier à septembre 2022 avec un écart maximal en Juin 2022 (-0,93 point de %). Cet écart s'amenuiserait ensuite progressivement jusqu'en septembre 2022 où les taux de croissance des deux indices se rejoindraient pratiquement (+11,25%).

Les deux indices se chevaucheraient ensuite de manière proche avec une légère prédominance de l'indice santé par rapport à l'indice des prix à la consommation jusqu'en mars 2023 où le taux de croissance de l'indice santé devient sensiblement supérieur (+0,82 points de %) à celui de l'indice des prix à la consommation en raison des effets retardés de l'inflation importée.

L'écart entre les deux indices s'accroîtrait ensuite en faveur de l'indice santé jusqu'en juin 2023 (+1,09 points de %) avant de se réduire progressivement en fin de période (+0,34 points de % en Décembre 2023) où les taux de croissance des deux indices restent proches.

L'indice santé enregistrait en définitive un taux de croissance annuel moyen de +9,01% en 2022 inférieur de -0,32 points de % à l'indice des prix à la consommation (+9,33%) et un taux de croissance annuel moyen de +7,3% en 2023 supérieur de +0,56 points de % à celui de l'indice des prix à la consommation (6,74%).

### 7.5 Prévisions d'indexation

En termes d'indexation, rappelons que les salaires et allocations sociales notamment dans la fonction publique s'ajustent lorsque l'indice santé lissé dépasse un indice pivot préalablement déterminé au sein de conventions collectives de travail ou d'une réglementation dans le cas de la fonction publique et que l'indice santé lissé est déterminé à partir de la moyenne des indices santé des quatre derniers mois.

Cet indicateur représente alors un filtre amortisseur des évolutions de l'indice santé permettant de prévenir l'amorce d'une spirale inflationniste salaire-prix préjudiciable à la compétitivité des entreprises.

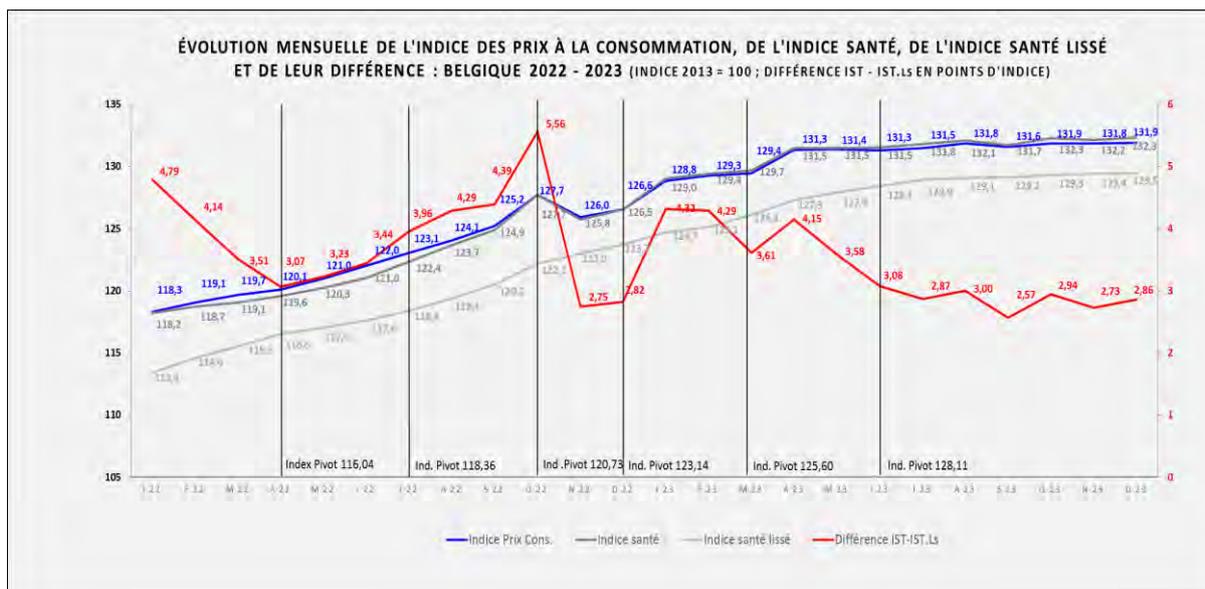
Le graphique de la figure 19.b représente l'évolution de l'indice des prix à la consommation, de l'indice santé et de l'indice santé lissé ainsi que l'écart entre ces deux derniers.

L'écart entre l'indice santé et l'indice santé lissé représente en moyenne annuelle 3,83 points d'indice en 2022 et 3,33 points d'indice en 2023.

Pour l'année 2022, l'écart entre les deux indices a été maximal en janvier (+4,8 point d'indice) et en octobre (+5,56 points d'indice). Cet écart s'est amenuisé entre janvier et avril où il a atteint sa valeur minimale (+3,07 points d'indice) pour croître ensuite jusqu'en octobre et se tasser légèrement en fin d'année (+2,82 points d'indice en décembre). Pour l'année 2023, l'écart entre les deux indices a été maximum en janvier (+4,32 points d'indice) pour décroître ensuite jusqu'en septembre où il a atteint sa valeur minimale (+2,57 points d'indice) et évoluer ensuite de manière plus régulière en fin de période (+2,86 points d'indice en décembre 2023). En termes d'indexation, sur base des prévisions mensuelles précédentes, l'indice pivot pour les allocations sociales et les salaires dans le secteur public (116,04) a été atteint en avril 2022.

Les allocations sociales et les salaires dans la fonction publique ont en conséquence été adaptés au coût de la vie, c'est-à-dire majorés de 2% respectivement en mai 2022 et en juin 2022.

**Figure 19.b Évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation, de l'indice santé et de l'indice santé lissé en Belgique pour la période récente 2022-2023**



Source : SPF Économie Statbel et Bureau Fédéral du Plan

Compte tenu des dernières prévisions mensuelles (4 octobre 2023) de l'indice santé lissé, les cinq indices pivots suivants devraient également être dépassés en 2022 et 2023.

- L'indice pivot 118,36 a été atteint par l'indice santé lissé en juillet 2022 engendrant une adaptation au coût de la vie des salaires et des allocations sociales dans la fonction publique (+2%) respectivement en août 2022 et en septembre 2022.
- L'indice pivot suivant (120,73) serait atteint en octobre 2022. engendrant une adaptation au coût de la vie des salaires et allocations sociales dans la fonction (+2%) respectivement en novembre et en décembre 2022.
- L'indice pivot suivant (123,14) serait atteint en décembre 2022 engendrant une nouvelle adaptation des salaires et des allocations sociales dans la fonction publique (+2%) respectivement en janvier et en février 2023.
- L'indice pivot suivant (125,60) serait atteint en mars 2023 engendrant une nouvelle adaptation des salaires et des allocations sociales dans la fonction publique (+2%) respectivement en avril et en mai 2023.
- L'indice pivot suivant (128,11) serait atteint en juin 2023 engendrant une nouvelle adaptation des salaires et des allocations sociales dans la fonction publique (+2%) respectivement en juillet et en août 2023.
- L'indice pivot ultérieur (130,67) ne serait pas atteint en 2023 selon les dernières prévisions mensuelles d'inflation du BFP.

Selon ces prévisions d'inflation du BFP, quatre indexations des salaires et allocations sociales interviendraient en 2022 conduisant à une croissance salariale de 8% et deux indexations interviendraient en 2023 conduisant à une croissance salariale supplémentaire de 4%.

Au total, six indexations des salaires et des allocations sociales interviendraient entre janvier 2022 et décembre 2023, ce qui conduirait à une croissance de 12% des salaires et allocations sociales pour ces deux années. Ces constats sont à mettre en regard avec un partage équitable de l'inflation importée entre les agents économiques (ménages et entreprises) de manière à préserver suffisamment la compétitivité des entreprises par rapport au pouvoir d'achat des ménages.

## Conclusions

En prenant en compte les différents indicateurs socio-économiques caractérisant l'évolution du tissu productif de la région bruxelloise en termes d'évolution de l'activité économique et de l'emploi au cours des deux dernières législatures, le CEG entend formuler les conclusions suivantes pour clôturer cette étude.

### ***sur le plan de l'activité économique***

Au cours de la législature précédente (2014-2019), le taux de croissance annuel moyen du PIB en volume de la Région bruxelloise (+1,13%) est le plus faible des trois Régions, suivi de la Région flamande (+1,92%) et de la Région wallonne (+1,97%) où ce taux est le plus élevé.

Au cours de la législature actuelle (2019-2024), le taux de croissance annuel moyen du PIB en volume de la Région bruxelloise (+0,54%) reste le plus faible des trois Régions avec un recul par rapport à la législature précédente de -0,6 points de %. La Région wallonne passe en seconde position avec un taux de +0,98% et un recul de -1 points de % qui est le recul le plus élevé des trois régions.

La Région flamande avec un taux de +1,39% devient le taux de croissance le plus élevé des trois Régions avec un recul de -0,53 points de % par rapport à celui de la législature précédente comparable à celui de la Région bruxelloise.

En 2020 on observe un net recul des taux de croissance des PIB régionaux en volume de -5,5% pour les Régions bruxelloise et flamande et de -6,2% pour la région wallonne où ce recul est le plus élevé.

En 2021, suite au rattrapage, le taux de croissance du PIB est de 3,9% en Région bruxelloise où ce taux reste le plus faible des trois régions, suivi des Régions flamande et wallonne avec de taux de croissance de respectivement 6,95% et 6,3%.

Les projections pour les années suivantes de la législature font état de taux de croissance annuels moyens qui se sont sensiblement atténués par rapport à 2021 mais de manière plus marquée en Région bruxelloise en raison de la reprise de l'inflation suite au renchérissement du prix de l'énergie lié à l'évolution de la situation géopolitique récente.

Pour l'ensemble de la législature (2019-2024), le secteur des autres services marchands enregistrerait une croissance annuelle moyenne de 1,9%, le secteur de l'industrie et la construction, une croissance plus réduite (+0,06%) et les autres secteurs qui n'ont pas pu rattraper le choc de 2020 enregistreraient des croissance annuelles moyennes négatives. Le secteur du commerce et horeca enregistrerait un recul de croissance annuel moyen de -1,76% et le secteur du crédit et assurances, un recul de -1,04% malgré le rattrapage enregistré en fin de période.

### ***-sur le plan de l'emploi***

Au cours de la législature précédente (2014-2019), l'emploi intérieur s'est accru en Région bruxelloise avec un taux de croissance annuel moyen de 0,54% pendant cette période ce qui représente le taux de croissance moyen le plus faible des trois Régions, suivi de la Région wallonne avec un taux de croissance moyen de 1,24% et de la Région flamande avec un taux de croissance moyen de 1,6% qui représente le taux de croissance moyen le plus élevé.

Pendant la législature actuelle (2019-2024), l'emploi intérieur devrait s'accroître avec un taux de croissance annuel moyen de de 0,51% en Région bruxelloise (le plus faible des trois Régions) mais dont le recul (-0,024 points de %) par rapport à celui de la législature précédente est également le plus faible suivi de la Région wallonne qui reste en seconde position avec un taux de +0,82% et un recul de -0,42 points de % et de la Région flamande avec un taux de

+0,97%, le plus élevé des trois Régions et un recul plus important (-0,65 points de %) que celui de la Région wallonne.

Pour l'ensemble de la législature (2019-2024), le secteur des autres services marchands enregistrerait une croissance annuelle moyenne de +1,22%, le secteur de la santé et action sociale, une croissance moyenne de +1,12% et le secteur des transports et communication, une croissance moyenne de +0,37%. Les autres secteurs maintiendraient des croissances annuelles moyennes négatives sur l'ensemble de la période ; le secteur du commerce et horeca n'aurait pas pu rattraper le recul de croissance de 2020 (-3,4%) et enregistrerait un recul de croissance moyenne de -1,58% pour l'ensemble de la législature ainsi que le secteur du crédit et assurances (-1,27%) et le secteur de l'industrie et de la construction (-0,44%).

#### **-sur le plan des contributions sectorielles à l'activité économique et à l'emploi**

Le secteur secondaire est nettement moins contributeur que le secteur tertiaire ; pour les secteurs de l'industrie et de la construction, la contribution est légèrement négative en termes d'emploi (-0,025 points de %) et pratiquement nulle en termes de valeur ajoutée (+0,003 points de %) témoignant d'une plus forte croissance de la productivité dans ce secteur plus exposé à la concurrence internationale.

Dans le secteur tertiaire, le secteur des autres services marchands est le secteur leader tant en termes de valeur ajoutée (+0,57 point de %) et d'emploi (+0,36 points de %) dont il convient de remarquer que la contribution en termes de valeur ajoutée est supérieure à celle en termes d'emploi témoignant également de gains sensibles de productivité liés à la rationalisation de ces secteurs.

Le secteur des transports et communications est le second secteur leader dont la contribution en termes de valeur ajoutée est de 0,21 points de % pour une contribution nettement plus réduite de l'emploi (+0,03 points de %) attestant d'importants gains de productivité dans ce secteur.

Le secteur non marchand relatif à l'administration publique et à l'enseignement est le troisième secteur important en termes de valeur ajoutée (+0,14 point de %) et constitue le seul secteur dont la contribution en termes d'emploi est plus importante (+0,3 points de %) que celle en termes de valeur ajoutée témoignant de pertes sensibles de productivité dans ce secteur.

Les secteurs du crédit et assurances, et du commerce et horeca enregistrent les reculs les plus importants tant en termes de valeur ajoutée (-0,2 points de%) que d'emploi (respectivement -0,2 et -0,1 points de %).

#### **-sur le plan des revenus des ménages**

En considérant la croissance annuelle moyenne sur la durée de la législature (2019-2024), le revenu disponible réel des bruxellois n'augmenterait que de +1,43%; La Région flamande enregistrerait une croissance annuelle moyenne du revenu disponible réel de 1,36% ce qui représente la croissance la plus faible des trois Régions et la Région wallonne, une croissance annuelle moyenne de +1,47% qui représente la croissance la plus élevée des trois Régions.

La croissance importante de la population en Région bruxelloise ne compense cependant que partiellement la croissance plus rapide du revenu disponible global de cette Région de sorte qu'en considérant la situation sur l'ensemble de la période 2000-2024, la croissance historique du revenu disponible réel par personne serait en moyenne moins élevée dans cette Région (+0,17%) par rapport aux autres Régions (+0,57% RFL, +0,61% en RW) et à la Belgique (+0,55%).

Cette situation est expliquée par les caractéristiques spécifiques des personnes résidant en Région bruxelloise (jeunes peu qualifiés bénéficiant de faibles revenus courants issus

généralement de prestations sociales ou du revenu d'intégration) désavantagent cette Région par rapport aux deux autres en termes d'évolution du revenu disponible réel par personne mais cette situation s'est stabilisée et est devenue comparable à celle de la Région wallonne pour la période récente couvrant les deux dernières législatures.

Les écarts en niveau restent cependant importants par rapport à la Région flamande où en 2024, le niveau bruxellois ne représente que 87% du revenu réel par personne flamand et le niveau wallon, 87,5% de celui-ci.

Au cours de la législature précédente (2014-2019), le taux de croissance annuel moyen du revenu disponible réel par personne devient supérieur en Région bruxelloise (+1,55%) par rapport aux autres Régions (+1% RFL et RWL) et à la Belgique (+1,1%) pendant cette législature.

Au cours de la législature actuelle (2019-2024), le taux de croissance annuel moyen du revenu disponible réel par personne résidant en Région bruxelloise (+0,9%) devient légèrement plus élevé mais reste comparable à celui de la Région flamande (+0,8%) et inférieur à celui de la Région wallonne (+1,2%) qui devient le taux de croissance le plus élevé des trois Régions et de la Belgique (+0,94%) et dépasse le taux bruxellois de +0,3 points de% pendant cette législature.

#### **-sur le plan de l'inflation et de l'indexation**

En termes d'évolution mensuelle pour les années 2022 et 2023, **la croissance de l'inflation** après la reprise de l'activité économique et le renchérissement des coûts énergétiques connaîtrait son apogée en octobre 2022 avec un taux de croissance de l'indice des prix à la consommation de +11,85%. Ce taux de croissance se maintiendrait encore à une valeur élevée jusqu'en décembre 2022 (+9,34%) ce qui nous conduirait à un taux de croissance annuel moyen de +9,33% pour l'ensemble de l'année 2022. Cette croissance élevée de l'inflation se poursuivrait encore jusqu'en mai 2023 (+8,57%) et amorcerait ensuite un mouvement de descente progressive lié à une probable normalisation des prix énergétiques sur les marchés mondiaux en passant d'un taux de +7,58% en juin 2023 à un taux de +4,24% en décembre 2023 ce qui nous conduirait à un taux annuel moyen de 6,74% pour l'année 2023.

Selon les prévisions du BFP, **six indexations** des salaires et des allocations sociales interviendraient entre janvier 2022 et décembre 2023, ce qui conduirait à une croissance de 12% des salaires et allocations sociales au cours des deux dernières années. Ces indexations sont à mettre en regard avec un partage équitable de l'inflation importée entre les agents économiques (ménages et entreprises) de manière à préserver suffisamment la compétitivité des entreprises par rapport au pouvoir d'achat des ménages.

**Pour le CEG**, le choc inflationniste enregistré ces dernières années devrait limiter la reprise économique qui resterait néanmoins positive à la fin de la législature actuelle grâce à la bonne résilience de l'économie belge. Cette reprise de l'activité observée depuis 2021 serait cependant moins marquée en Région Bruxelloise par rapport aux autres Régions. Le pouvoir d'achat des ménages, en léger recul en 2022, progresserait légèrement les années suivantes et l'emploi intérieur augmenterait sensiblement en 2022 et plus modestement en fin de législature dans toutes les Régions.

#### **IX. Bibliographie**

Al-Eyd, A., Barrell, R., Buslei, H., Davis, E. P., Mouratidis, K., Pomerantz, O., Steiner, V. et Weale, M. (2006), Assessing the factors of resilience of private consumption in the euro area: a macroeconomic perspective (Final Report prepared by the National Institute of Economic and Social Research for the DG-ECFIN) in: Servaas Deroose ed., European Economy - Economic paper 2008-2015 n°252, Directorate General Economic and Financial Affairs (DG ECFIN), European Commission, Juin.

Allard-Prigent, C., Audenis, C., Berger, K., Carnot, N., Duchêne, S. et Pesin, F. (Mai 2002), Présentation du modèle Mésange : Modèle Économétrique de Simulation et d'Analyse Générale de l'Économie, Document de travail, Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, Direction de la Prévision.

Avonds, L., Hertveldt, B. et Van den Cruyce, B. (2021), *Élaboration du tableau entrées-sorties interrégional pour l'année 2015 : sources de données et méthodologie*, Working Paper 7-21, Bureau fédéral du Plan, Juin.

Bardaji, J., Campagne, B., Khder, M., Lafféter, Q., Simon, O., Dufernez, A.-S., Elezaar, C., Leblanc, P., Masson, E. et Partouche, H. (2017), Le modèle macroéconométrique Mésange : réestimation et nouveautés, Document de travail G 2017/04, Direction des Etudes

Bassilière, D., Baudewyns, D., Bossier, F., Bracke, I., Lebrun, I., Stockman, P. et Willemé, P. (2013), *A new version of the HERMES model - HERMES III*, Working Paper 13-13, Bureau fédéral du Plan, Novembre.

Bassilière, D., Dobbelaere, L. et Vanhorebeek, F. (2018), *Le fonctionnement du modèle HERMES - Description à l'aide de variantes*, Working Paper 10-18, Bureau fédéral du Plan, Septembre.

Baudewyns, D. et Lutgen, V. (2022), *Le modèle HERMREG bottom-up – Un modèle multirégional de l'économie belge*, Working Paper 1-22, Bureau fédéral du Plan, Janvier.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2022), *Perspectives économiques régionales 2022-2027*, Juillet.

Blanchard, O. (2017), Sur les modèles macroéconomiques, Revue de l'OFCE, n°153, pp. 317-325.

Blot, C. et Cochard, M. (2008), L'énigme des exportations revisitée. Que faut-il retenir des données de panel ?, Revue de l'OFCE, n°106, pp. 67-100.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2020), *Perspectives économiques régionales 2020-2025*, Juillet.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2021), *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, Juillet.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2022), *Perspectives économiques régionales 2022-2027, Juillet*.

Cabannes, P.-Y., Erkel-Rousse, H., Klein, C., Lalanne, G., Monso, O., Pouliquen, E. et Simon, O. (2012), *Survol de Mésange : un modèle macroéconomique à l'usage du praticien*, Economie et Statistique, n°451-453, pp. 179-216.

Centraal Planbureau (2010), SAFFIER II; 1 model voor de Nederlandse economie, in 2 hoedanigheden, voor 3 toepassingen, CPB Document n°217, Décembre.

De Ketelbutter, B., Dobbelaere, L. et Vanhorebeek, F. (2007), *Foreign trade in Modtrim*, Working Paper 10-07, Bureau fédéral du Plan, Septembre.

Erlandsen, S. et Nymoén, R. (2008), *Consumption and population age structure*, Journal of Population Economics, Vol. 21, n°3, pp. 505–520.

Eurostat (2021), «Le produit intérieur brut régional dans l'Union européenne en 2020», Statistiques en bref, Statistiques générales et régionales - Economie et finances.

Frogneux, V. et Saintrain, M. (2016), *La modélisation de l'impôt des personnes physiques dans les modèles macroéconomiques de court et moyen terme du BFP – Adaptation des modèles suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat et au SEC 2010*, Working Paper 4-16, Bureau fédéral du Plan, Mars.

Institut des Comptes Nationaux (2021), *Comptes nationaux – Comptes annuels détaillés 1995-2019*, Octobre.

Institut des Comptes Nationaux (2021), *Comptes régionaux 2019*, Juillet.

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), 2021, *Perspective Brussels*, Service Public Régional de Bruxelles (SPRB), Indicateurs statistiques en ligne, Thèmes : Économie et marché du travail.

Institut de Recherches économiques et sociales de l'Université Catholique de Louvain (IRES), *Perspectives économiques 2022, Regards économiques*, N° 167, Janvier 2022.

Ledent, P. (2009), *Le Belge face à l'épargne*, Focus on the Belgian economy, ING Belgique, Novembre.

Lemelin, A. (2008), *Modèles économiques régionaux : un survol de la littérature*, Cahier technique et méthodologique, Institut de la statistique du Québec, Mai.

Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation, 2021, « Évolution du marché de l'emploi en Région de Bruxelles », Publications Actiris, Mai 2022.

Observatoire bruxellois de la Santé et du Social, Baromètre social (2020), Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

Politique Scientifique fédérale, 2021, BELSPO, Statistiques, Indicateurs de R&D.

Service Public Fédéral Économie (SPF), Direction Générale de la Statistique et de l'Information Économique (DGSIE), Enquêtes sur les forces de travail (EFT) 1999-2021.

Stockman, P. (2007), Wage and age related employers' SSC cuts and wage subsidies in the 2007 vintage of HERMES, Working Paper 12-07, Bureau fédéral du Plan, Septembre.

## **ANNEXES**

### **Remarques méthodologiques**

Le modèle HERMREG établi par le Bureau Fédéral du Plan (BFP) en collaboration avec les instituts de statistiques régionaux (IBSA, IWEPS, STAT VLD) est un modèle macro-économétrique dont l'objectif est de fournir des projections macroéconomiques et sectorielles à moyen terme pour chaque région de la Belgique. Dans sa version actuelle, le modèle repose sur une architecture descendante qui consiste à ventiler au niveau régional, à l'aide de clés de répartition endogènes, les résultats nationaux issus du modèle HERMES développé par le BFP. Ce modèle a connu plusieurs phases de développement et évoluera encore dans les années à venir en passant d'une architecture descendante (Top-down) à une architecture progressivement ascendante (Bottom-up) permettant alors de réaliser des analyses d'impact de politiques économiques régionales d'offre et de demande.

### **Projections de 2021-2024**

Une part importante des chiffres mentionnés dans cette étude notamment pour la période récente (2021-2024) sont issus des prévisions de moyen terme établies par le Bureau Fédéral du Plan (BFP) sur base du modèle régional HERMREG. Les projections réalisées au moyen de ce modèle reposent notamment sur les données de la comptabilité régionale publiées par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN) de la Banque Nationale de Belgique (BNB).

### **Structure des tableaux**

Les tableaux et graphiques faisant référence à des séries historiques couvrent généralement la période 2000-2020 complétés par des prévisions établies pour les dernières années de la législature actuelle (2021-2024) issues du modèle régional HERMREG.

La plupart des tableaux utilisés dans cette étude épousent généralement une structure commune couvrant deux législatures : La législature précédente 2014-2019 et la législature actuelle 2019-2024.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des figures

<b>Figure 1</b>	Évolution des PIB à prix courant par Région en indice (2014=100)	5
<b>Figure 2</b>	Évolution des PIB en volume par région (année de référence 2015)	6
<b>Figure 3</b>	Évolution du PIB en volume selon les projections pré et post pandémiques du BFP	7
<b>Figure 4</b>	Répartition sectorielle des Valeurs ajoutée à prix courant selon leur importance relative	10
<b>Figure 5</b>	Évolution des Valeurs ajoutée sectorielles en volume en Région de Bruxelles-Capitale	13
<b>Figure 6</b>	Contributions sectorielles à la croissance de la valeur ajoutée en Région de Bruxelloise	15
<b>Figure 7</b>	Évolution de l'emploi intérieur par région	16
<b>Figure 8</b>	Évolution de l'emploi intérieur sectoriel en Région de Bruxelles-Capitale	18
<b>Figure 9</b>	Contributions des emplois sectoriels à la croissance de l'emploi en Région Bruxelloise	19
<b>Figure 10</b>	Comparaison des Contributions des valeurs ajoutées et des emplois sectoriels à la croissance de ces variables à moyen terme en Région bruxelloise	21
<b>Figure 11.a</b>	Évolution de la productivité par personne en volume par région	23
<b>Figure 11.b</b>	Croissance de la productivité par personne en volume par région	24
<b>Figure 12.a</b>	Évolution de la rémunération des salariés par personne en volume par région	25
<b>Figure 12.b</b>	Croissance de la rémunération des salariés par personne en volume par région	25
<b>Figure 13</b>	Croissance de la compétitivité par région	26
<b>Figure 14</b>	Croissance comparée de la compétitivité de l'Entité Wallonie-Bruxelles et de la Région flamande	27
<b>Figure 15</b>	Évolution du Produit Intérieur Brut, de l'Emploi intérieur et de la Productivité par Personne en Région de Bruxelles-Capitale	28
<b>Figure 16</b>	Évolution de la Croissance de la productivité, de la rémunération salariale et de la compétitivité en Région de Bruxelles-Capitale.	29
<b>Figure 17.a</b>	Évolution du revenu disponible courant par personne en Région de Bruxelles-Capitale	34
<b>Figure 17.b</b>	Évolution du rapport entre revenu médian et revenu moyen : Régions de la Belgique	36
<b>Figure 18.a</b>	Évolution de l'indice des prix à la consommation en Belgique	40
<b>Figure 18.b</b>	Évolution de l'indice des prix à la consommation en Belgique et dans la zone euro	41

## Figure 19.a

Évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé en Belgique pour la période récente 2022-2023

Év

42

## Figure 19.b

Évolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation, de l'indice santé

et de l'indice santé lissé en Belgique pour la période récente 2022-2023

et

43

## Liste des tableaux

**Tableau 1** Évolution du PIB à prix courant selon les projections pré et post pandémique du BFP 8

### Tableau 2.a

Évolution des pertes de richesse annuelles et cumulées de 2019 à 2024 par Région 8

### Tableau 2.b

Répartition régionale des pertes de richesse et des PIB nationaux de 2019 à 2024 8

**Tableau 3** Répartition sectorielle des valeurs ajoutées des Régions de la Belgique 11

**Tableau 4** Croissance du PIB, de l'emploi intérieur et de la productivité par personne en RBC 28

**Tableau 5** Compte de revenu des ménages pour la Région de Bruxelles-Capitale 31

**Tableau 6** Indicateur d'inégalité de revenu avant et après l'imposition – Coefficient de Gini 37